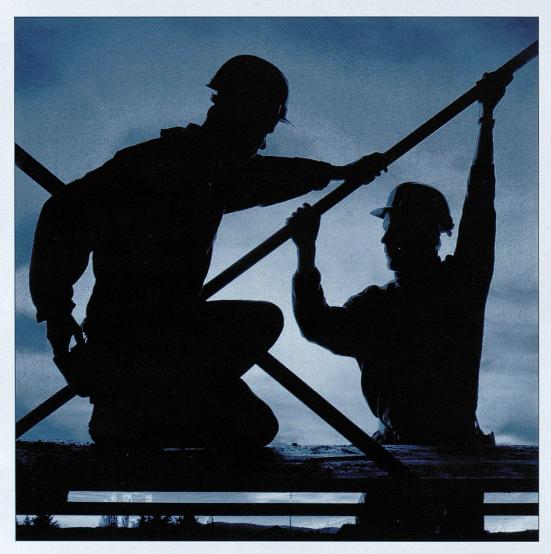


Construisons l'avenir ensemble



La Banque Générale du Luxembourg est devenue, grâce à sa large confiance dans le potentiel de ses clients, la banque privilégiée du commerce, de l'artisanat et de l'industrie luxembourgeois, secteurs où elle occupe une place prépondérante.

Chaque idée, chaque projet soumis sont analysés à fond et les experts de

la Banque Générale du Luxembourg n'hésitent point à innover afin de trouver les meilleures réponses dans l'intérêt du client.

Contactez le gérant de l'agence la plus proche de la Banque Générale du Luxembourg.

Nous construirons l'avenir ensemble!



BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG

27, AVENUE MONTEREY, L-2013 LUXEMBOURG TÉL.: 47 99-1

Le vingtième anniversaire du Merkur

Il y a tout juste vingt ans que vient de sortir la première édition de notre bulletin "De Letzebuerger Merkur". A cette occasion, la Chambre de Commerce publie un extrait de l'éditorial de Monsieur Emmanuel TESCH, Président de la Chambre de Commerce en 1975.

"Le Grand-Duché de Luxembourg détient le record européen et, probablement, mondial du nombre de publications périodiques par rapport au nombre d'habitants. Il me paraît incontestable que cette abondance de journaux, à périodicité plus ou moins espacée, reflète le caractère pluraliste d'une société qui assure la coexistence d'une multitude d'opinions et de manières de vivre.

En augmentant d'une unité le nombre des 371 périodiques publiés au Grand-Duché et recensés par la Bibliothèque Nationale, la Chambre de Commerce contribue à l'élargissement de cet éventail déjà si étendu. Elle pense que son apport sera utile aux quelque dix mille entreprises qui lui sont affiliées et constituera en même temps un enrichissement de notre presse professionnelle.

La décision de se doter d'un organe de presse, la Chambre de Commerce ne l'a pas prise à la légère, mais après beaucoup d'hésitations et en conclusion à de mûres réflexions.

En effet, on pouvait être d'avis que dans un pays aux dimensions réduites, où les communications sont abondantes et les relations humaines particulièrement faciles, la publication d'un organe de presse ne s'imposait pas pour assurer la liaison entre la Chambre de Commerce et les entreprises qui lui sont affiliées. Cela d'autant plus que les organisations professionnelles qui groupent en associations libres les entreprises des principaux secteurs disposent depuis longtemps de périodiques bien conçus, largement répandus et rédigés en fonction des besoins particuliers des secteurs en question. Il nous paraissait cependant qu'à côté de ces publications, et sans vouloir les concurrencer, une feuille émanant de l'organisation professionnelle centrale et officielle de toute l'économie industrielle et commerciale du pays au sens le plus large, avait sa place.

Issue d'élections libres, la Chambre de Commerce est l'organisation représentative de tout le commerce de gros

Editeur: Chambre de Commerce 7, rue Alcide de Gasperi Adresse postale: L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39 - 1 Fax: 43 83 26

Télex: 60174 chcom lu Paraît 10 fois par an

Tirage: 16300 exemplaires Reproduction autorisée avec mention de la source. Mise en page: Lineheart s.à r.l.

Impression: Imprimerie Hengen s.à r.l.

et de détail, de l'industrie, des banques, des compagnies d'assurances, des entreprises de transports, des hôtels, restaurants et cafés et de nombreuses entreprises de service. Il est donc juste qu'elle dispose d'un instrument lui permettant de se faire entendre pour faire connaître le point de vue de la partie prépondérante de l'économie nationale.

Il n'était pas facile de trouver un nom à la nouvelle publication. Le titre que nous avons retenu après beaucoup d'hésitations n'a pas le mérite d'une grande originalité, mais présente l'avantage d'être bref et frappant. Il évoque le nom d'un dieu qui symbolise l'ensemble des activités du commerce, dans le sens le plus large, celui précisément, que le mot commerce revêt dans le titre de notre Chambre. Ce messager divin aux pieds ailés a fréquemment prêté son nom à des publications périodiques. Dans les langues diverses, le titre de "Mercure" est l'un des plus anciens de l'histoire de la presse européenne, et, jusqu'à nos jours, l'un des plus répandus. Pour les besoins de notre journal, nous avons naturalisé luxembourgeoise cette divinité, vénérée sur notre territoire à l'époque gallo-romaine.

Notre journal veut être un journal vivant, utile, profilé. Il se tiendra à l'écart de polémiques passionnées et de prises de position partisanes, mais il présentera, avec toute la clarté désirable, le point de vue de l'économie et défendra les intérêts de ceux, qui, chaque jour, par leur labeur et leur initiative, ensemble avec les milliers de salariés qu'ils emploient, forgent la prospérité nationale.'

Vingt ans plus tard on peut constater que le "Letzebuerger Merkur" a atteint les objectifs visés. Distribué à plus de 16.000 exemplaires et destinés notamment aux membres de la Chambre de Commerce, regroupant tous les secteurs, hormis l'agriculture et l'artisanat, il est devenu une source d'information utile pour les entreprises. Outre les avis élaborés par la Chambre de Commerce concernant des textes législatifs et réglementaires, le journal comporte des rubriques relatives à l'emploi, à la législation sociale, à la fiscalité directe et indirecte, à l'environnement, aux PME, au commerce extérieur, à l'Europe, aux chiffres économiques, à la formation ou à l'espace Sarre-Lor-Lux ainsi qu'un dossier de fond sur un sujet spécifique.

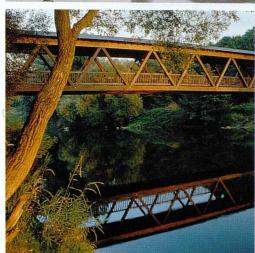
Le "Letzebuerger Merkur" s'adonnera également dans le futur à présenter les réalités de la vie économique et sociale et à informer les entreprises sur de multiples questions.

- 6 Dossier: Luxembourg, un centre financier en mutation
- 15 Environnement
- 21 TVA
- 22 PME: Crédits aux PME
- 24 Ventes Spéciales
- 28 Commerce Extérieur
- 34 Législation
- 37 Tourisme
- 38 Innovation
- 40 Formation
- 44 Chiffres économiques
- 47 Euro-Info-Centre
- 48 Saar-Lor-Lux
- 53 Info Entreprises





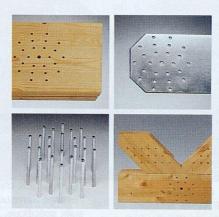




Préfalux construit pour l'avenir

Le système d'assemblage *BSB*: génial, simple et précis

Les innovations dans la technologie de la construction en bois sont des investissements pour l'avenir. En effet, le bois de nos forêts est une source de matière première qui ne tarira jamais. Avec l'ennoblissement par le bois lamellé collé, on peut aujourd'hui réaliser, à partir de cette matière naturelle, des constructions porteuses, inconcevables avec les méthodes de charpentes traditionnelles. Maintenant, un système d'assemblage révolutionnaire ouvre aux ingénieurs de toutes nouvelles perspectives.



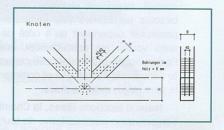
Le système BSB apporte la solution en ce qui concerne la transmission des efforts. L'associaton de lamellé collé, de plaques d'acier et de petits goujons assure la solidité et transmet les efforts de compression et de tractation de façon mieux répartie que dans un assemblage traditionnel, réalisé avec des goujons et des boulons de diamètre plus important.



High tech pour constructions élégantes et en treillis

Les progammes informatiques, conçus spécialement pour le BSB, garantissent une précision absolue.

Précision et esthétique: le système BSB met fin aux constructions d'aspect lourd. Qu'il s'agisse d'assembler le bois avec le bois ou bien le bois avec d'autres matériaux, la technique BSB permet de réaliser des constructions légères et offre des possibilités architectoniques nouvelles pour le bois.



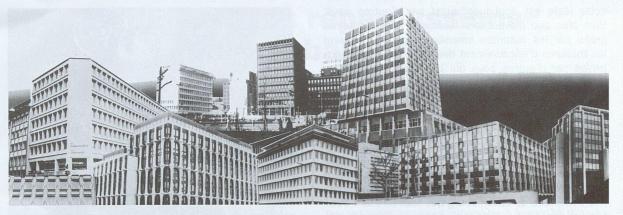
Contactez-nous. Nous vous fournirons de plus amples renseignements:
Préfalux S.A. • Rue de la Gare 6
L-6117 Junglinster • Tel. 78 95 11-1 • Fax: 78 92 47



Bohrungen im

PREFALUX

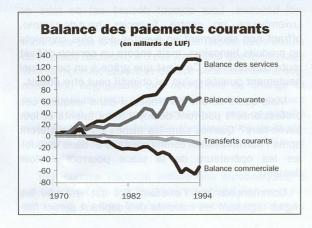
Mat eis geet ët virun!



Luxembourg, un centre financier international en mutation

Si le Luxembourg peut se targuer d'être aujourd'hui la 7e place financière mondiale, ce n'est certainement pas dû à un hasard ou à un accès d'humeur de l'Histoire. D'autre part, cette position enviée n'est pas non plus le fruit d'une démarche politique résolue et programmée minutieusement. La place de Luxembourg est tout simplement le résultat d'un concours de circonstances des plus heureuses dont les plus saillantes ont été, d'une part, la globalisation des marchés financiers au niveau mondial et, de l'autre, l'attitude d'ouverture sur le monde extérieur imposée au Grand-Duché par sa taille.

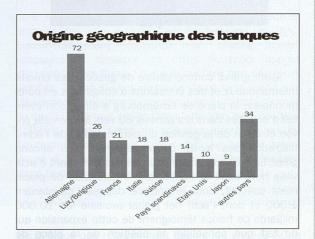
La dimension très réduite du Grand-Duché, tout en étant un handicap au départ, a été transformée en force. Au fil de l'histoire, le Luxembourg a su préserver son autonomie politique grâce à son ouverture sur l'extérieur à travers des alliances économiques, neutralisant de la sorte l'effet négatif de sa taille réduite. Ces interrelations avec d'autres nations et l'incontournable ouverture de l'économie et de l'industrie sidérurgique en particulier sur l'extérieur ont fait des Luxembourgeois un peuple communautaire avant la lettre, habitué à penser et à agir dans un contexte international.



Une utilisation habile de la souveraineté

Cet esprit d'ouverture prédestinait en quelque sorte le Luxembourg à assurer la cotation et les services administratifs de ce nouvel instrument financier qu'étaient les euro-obligations, ceci à une époque où partout ailleurs les frontières nationales constituaient encore une barrière empêchant les capitaux de circuler librement. Depuis 1955, époque à laquelle le contrôle de change était encore la règle en Europe, le Luxembourg ne connaissait ni restrictions à l'établissement, ni entraves aux mouvements de capitaux.

Le Grand-Duché a utilisé habilement sa souveraineté pour se doter d'un cadre législatif et réglementaire attrayant. Cette attitude libérale n'a pas manqué d'attrait dans un environnement où les dispositifs protectionnistes prévalaient. Ainsi, dès la deuxième moitié des années 60, les grands opérateurs financiers mondiaux ont commencé à s'établir à Luxembourg.

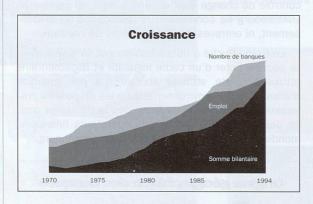


D'aucuns attribuent l'essor de la place de Luxembourg à son seul système fiscal, l'assimilant de la sorte à certains centres off-shore considérés à raison comme paradis fiscaux. S'il est vrai que l'un des attraits de la place réside dans le traitement fiscal spécifique des sociétés holding, cette disposition, introduite en 1929 déjà, ne suffit guère à expliquer l'éclosion du centre bancaire de Luxembourg. Il est vrai également que le Luxembourg n'impose ni les revenus, ni les successions des non-résidents; mais là le Grand-Duché ne fait pas cavalier seul, puisque

cette règle est appliquée aussi par d'autres pays. Bien plus que d'éventuels avantages réglementaires créés par les autorités luxembourgeoises, c'étaient les mesures d'encadrement des marchés de capitaux prises par d'autres pays qui ont drainé le flux des fonds vers la place de Luxembourg.

Il faudrait toutefois se garder de traduire ouverture et libéralisme par laxisme, voire esprit de piraterie. Dès 1946, donc bien avant la naissance de son centre financier, le Luxembourg s'était doté d'un contrôle bancaire et n'avait pas manqué de rejoindre les signataires de l'accord de Bretton Woods. Cette dernière décision entraîna d'ailleurs un certain degré d'autonomie monétaire du Luxembourg qui, tout en étant étroitement associé à la Belgique, a conservé son identité et une marge de manoeuvre permettant un encadrement sur mesure de la place financière.

Le résultat de cette ouverture délibérée, conjuguée à la stabilité politique et sociale du pays, à sa situation géographique au centre de la région la plus dynamique d'Europe et à son accès facile, est évident: aujourd'hui Luxembourg abrite quelque 220 banques originaires de 25 pays différents qui brassent une somme bilantaire de 18.000 milliards flux et qui occupent 18.000 employés.



Ayant grandi comme centre de gestion des crédits internationaux et des émissions d'obligations en euromonnaies, la place de Luxembourg a élargi son éventail d'activités dans les années 80 vers la clientèle privée et a fait de la gestion du patrimoine et de l'administration des fonds d'investissement son second pilier. La part croissante des revenus provenant d'activités hors bilan et l'essor des organismes de placement collectif, dont le nombre dépasse maintenant 1.300 et dont l'actif net global avoisine les 10.000 milliards de francs témoignent de cette expansion qui ne fait que consolider la position de la place de Luxembourg.

Les défis de l'Union monétaire

Est-ce l'apogée d'une ascension pour le moins spectaculaire, d'une success story qui suscite l'envie des partenaires et voisins et qui y est certainement pour quelque chose si le Luxembourg est actuellement, avec l'Allemagne, le seul membre de l'UE à



répondre aux critères de convergence du traité de Maastricht ? Est-ce le début du déclin qui est inhérent à tout cycle de vie? Ou est-ce un palier intermédiaire d'un périple menant vers un sommet plus ou moins lointain.

Si la place de Luxembourg reposait, comme voudrait le faire croire un préjugé tenace, effectivement et exclusivement sur des avantages artificiels sous forme de dispositions réglementaires et surtout fiscales alléchantes, les opérateurs du centre bancaire auraient en fait tout lieu de craindre le pire. Même dans l'hypothèse où les partenaires européens continueraient à se rallier au raisonnement selon lequel il faut préserver, dans l'intérêt de tous, un havre financier à l'intérieur de l'Union européenne et que Luxembourg devrait de ce fait garder ses atouts, ce n'est certainement pas en s'écartant des normes communautaires que pourra à la longue subsister un centre financier comme le nôtre.

Les autorités politiques et les opérateurs de la place sont conscients de l'ampleur des changements que l'intégration du grand espace économique européen ne manquera pas d'entraîner pour le secteur bancaire. Mais ils n'ont pas attendu l'annonce de l'UEM pour se lancer dans une large opération de réadaptation. Bien avant Maastricht, les responsables du secteur bancaire ont jeté les bases pour l'avenir de la place en optant pour un maximum de professionnalisme et en concentrant leurs efforts sur la formation du personnel bancaire. Leur objectif déclaré est de faire de Luxembourg un centre financier haut-de-gamme, offrant non seulement un éventail des plus complets en produits bancaires, mais encore un service défiant toute concurrence. Ce n'est que grâce à un personnel hautement qualifié qu'un tel objectif peut être atteint.

Mais quels seront les créneaux dans lesquels ces professionnels pourront déployer leurs talents et leur savoir-faire? Quelles sont les niches qui subsisteront après l'harmonisation communautaire et dans lesquelles les opérateurs de la place pourront évoluer demain?

Commençons par l'existant. S'il est vrai que les règles régissant les marchés des capitaux seront har-

L'UEM et ses répercussions sur les banques

L'entrée dans la deuxième phase de l'union monétaire constitue un défi considérable pour l'ensemble du secteur bancaire européen et les banques luxembourgeoises en particulier. En effet, la fixation irrévocable des parités entre les pays participants créera un grand marché de l'argent unique qui aura son impact sur tous les segments des marchés, que ce soit au niveau du change ou des marchés de l'argent à court ou à long terme.

Concrètement les banques devront se préparer au niveau des segments suivants:

Arbitrage et change

Il ressort d'une étude de KPMG (1993) que l'activité de change se réduirait de quelque 18 à 20 % en volume, soit une réduction de 80 à 90 milliards de \$US par jour.

Pour le Luxembourg, on peut retenir que les banques, au niveau de l'arbitrage-change, ont affiché un résultat net de \pm 6,8 milliards en 1994. La majeure partie de ce résultat provient d'opérations d'arbitrage en devises européennes. Une partie des opportunités disparaîtront avec la monnaie unique mais les banques s'engageront davantage dans des transactions ECU/\$US et ECU/Yen par exemple.

Les banques luxembourgeoises constituent des acteurs modestes dans le volume mondial des opérations de change. Même en DM, segment traditionnellement très développé sur notre place, la part de marché se limite à 1,5 % du volume mondial. Alors que toutes les banques européennes subiront des "pertes" (dans le sens de diminution d'opportunités de bénéfices) en matière d'arbitrage-change, les banques luxembourgeoises seront dès lors moins touchées dans ce domaine.

Euromarchés

L'UEM implique au niveau des places financières européennes la disparition des euro-marchés en monnaies européennes. Rappelons à ce propos, l'importance des euromonnaies dans les bilans des banques luxembourgeoises.

La suppression des différentes monnaies nationales des pays membres impliquera à fortiori la suppression de l'euro-marché en monnaies européennes. Il n'est pas certain que l'ECU pourra venir se substituer à ces devises à importance égale. Rien que le DM intervient pour plus de 25 % dans la somme bilantaire totale des établissements de crédit luxembourgeois. A première analyse, la somme bilantaire des banques luxembourgeoises pourrait donc diminuer, entraînant parallèlement une réduction de la marge sur intérêts qui intervient aujourd'hui encore pour 65 % dans les résultats bruts des banques. Les banques sont d'ores et déjà sensibilisées à ces problèmes et recherchent activement de nouveaux crénaux d'affaires.

Marchés de capitaux

Sur un autre plan, il faudra voir dans quelle mesure les banques de la place pourront se positionner sur le marché des émissions en ECU au moment où le marché primaire des émissions obligataires en LUF, qui a atteint un volume de pratiquement 400 milliards de LUF en 1994, cessera d'exister.

Il faut noter que les banques luxembourgeoises ont, de par leur activité "private banking" et OPC, considérablement augmenté leur "placing power" (capacité de replacer les titres souscrits auprès d'investisseurs finaux) dans le courant des dernières années. Même si elles ne deviendront sans doute pas des acteurs importants sur le nouveau marché primaire de l'ECU, il faut cependant s'attendre à ce que leur "placing power" élevé ne soit pas affecté. Elles ne figureront plus dans la même mesure comme arrangeurs d'affaires mais continueront d'être présentes dans la vente et la distribution ("selling group").

monisées pas à pas et que de ce fait certains atouts de la place faibliront, s'il est vrai aussi que le passage vers la monnaie unique entravera sérieusement le segment non négligeable des opérations de change et provoquera surtout la disparition du très important euromarché en devises européennes, cela ne signifie nullement que les spécialités traditionnelles de la place soient condamnées avec la réalisation de l'Union monétaire.

Tout comme l'activité initiale des eurobanques, à savoir les crédits syndiqués et les obligations en euromonnaies, n'a pas été écrasée par cet autre créneau

de la place que représentent depuis les années 80 la gestion de fortune pour compte de la clientèle privée et l'administration des OPC, la place ne sera nullement amenée à abandonner ses produits traditionnels. Ceux-ci continueront à faire la fortune des banques et de leurs employés, étant donné l'ampleur des connaissances et le savoir-faire que ces derniers ont acquis tout au long d'un quart de siècle d'activité dans ces domaines. Cet atout garantit à la clientèle privée comme aux clients institutionnels de la place un service de tout premier ordre dans les segments cités

Gagnez du temps et de l'argent - optimisez votre

GESTION DES SALAIRES

Pour établir rapidement et facilement vos salaires, profitez d'un logiciel performant produit et supporté par une équipe spécialisée (lux., fr., all., angl.).

- Système expert pour initiés et novices
- ULTRA-COMPLET, établit automatiquement: brut, net, gratification, décompte annuel, gestion du congé, congé extraordinaire, décompte maladie, chômage, repos, virements, saisies, cessions, interface comptable, rectification d'impôt, déclaration d'impôt, SNOCS, STATEC, extrait de compte, déclaration entrée et sortie, etc.

Solutions spécifiques pour branches particulières. Plus de 100 installations - plus de 10.000 salaires Garantie de la satisfaction - assistance illimitée!

Faites-vous installer gratuitement et sans aucune obligation votre version personnalisée par:

SOFT-KIS s.àr.l. • Tél. 32 83 80 • Fax: 32 79 84

Un créneau prometteur: la gestion de fortune

Toutefois le potentiel de développement de la place ne s'arrête pas là. Comme la gestion de fortune est loin d'avoir atteint ses limites, mais que par contre ses possibilités de développement semblent aujourd'hui incommensurables, la place de Luxembourg a devant elle un champ d'activité quasi illimité. D'une part, la progression du niveau de vie fait accroître la partie du revenu disponible que les ménages destinent à l'épargne. D'autre part, l'épargne est stimulée par les formules d'investissement de plus en plus sophistiquées et intéressantes du point de vue rendement qu'offre le secteur financier.

Cette gestion de fortune, on peut la voir aussi bien sur le plan de la clientèle privée que du côté des clients institutionnels. Nonobstant leur nature différente et la taille divergente du volume des affaires, les deux types de clientèle trouvent à Luxembourg un environnement optimal pour la gestion de leur patrimoine. La grande expérience des opérateurs de la place en matière d'ingénierie financière, le cadre législatif et réglementaire adapté en permanence à l'évolution internationale et l'accès facile grâce à une infrastructure d'accueil moderne et un personnel polyglotte confèrent au centre bancaire de Luxembourg un niveau de qualité bien supérieur à sa dimension quantitative.

Il se peut que tout cela ne soit valable que tant qu'il existe un secret bancaire aussi étanche que celui pratiqué actuellement par le Luxembourg. Il est vrai que le Luxembourg a fait de l'obligation à la discrétion du banquier quasiment une religion. Depuis 1981, les banques et leur personnel sont tenus de ne pas dévoiler, sous peine d'emprisonnement, le moindre détail sur leurs clients. Cette attitude a été confirmée en 1989 lorsque le législateur barrait le chemin à toute entraide administrative pour réserver la coopération transfrontalière aux seules instances judiciaires.

Certes, la protection de l'individu par le secret bancaire ne peut être absolue. Il est indispensable de la cerner et d'exclure, dans la mesure du possible, les abus. Aussi n'est-il que naturel que le secret bancaire ne peut en aucun cas servir d'écran protecteur à des opérations de blanchiment et autres manoeuvres frauduleuses. Le Luxembourg a bien démontré sa détermination à écarter tout abus du secret bancaire lorsque. en 1989 c.-à-d. bien avant les autres Etats européens, le législateur a criminalisé le blanchiment de l'argent provenant du trafic de la drogue. D'autres mesures qui poursuivent le même but ont été prises plus récemment avec la loi sur l'escroquerie fiscale et la signature du Protocole additionnel qui inclut les délits fiscaux dans la liste des crimes donnant lieu à une entraide judiciaire (à l'exclusion de toute coopération sur le plan administratif). De pareilles mesures prouvent qu'il est tout à fait possible, voire naturel d'allier moralité professionnelle et secret bancaire.

Le secret bancaire est certes l'un des avantages les plus voyants de la place de Luxembourg. Mais il y a aussi les nombreux atouts de la place qu'on peut qualifier de naturels (par opposition à ceux créés artificiellement par voie de réglementation). On n'a qu'à penser à la situation géographique au centre de la partie la plus dynamique d'Europe ou encore au multilinguisme des Luxembourgeois tant apprécié par la clientèle internationale.

Mais il y a surtout la faculté du Luxembourg de réagir plus vite que les autres aux changements intervenant sur la scène financière internationale grâce à cette rationalisation du processus décisionnel dont seul un petit pays aux contacts humains rapprochés est capable. A titre d'exemple, on peut citer le cas de la directive communautaire relative aux OPC qui, à peine adoptée par le Conseil des ministres en 1988, fut transposée dans la législation nationale de sorte que la commercialisation des fonds d'investissement à l'échelle européenne a pu démarrer à partir du Luxembourg avec une avance considérable sur les autres pays communautaires. Ce qui démontre une fois de plus que la petite taille ne représente pas forcément un désavantage pourvu qu'on en tire le meilleur parti.

Code de déontologie bancaire Principes de base

(arrêtés par l'Assemblée générale de l'ABBL le 27 avril 1995)

La fonction bancaire implique le respect de principes exigeants de qualité et d'intégrité. A part les obligations découlant pour eux des dispositions légales et réglementaires et des prescriptions de l'autorité de contrôle, les établissements de crédit se sont, par tradition, imposé à eux-mêmes des règles de conduite destinées à mettre en oeuvre ces principes. Ces règles de conduite, relevant de la déontologie professionnelle, ne prescrivent pas d'obligations nouvelles; elles ne font qu'énoncer des normes qui découlent tout naturellement des principes qui les sous-tendent. A ce titre, elles ne peuvent être invoquées en justice.

Dans cet esprit et en considération de leurs statuts, les membres de l'ABBL ont arrêté le présent code de déontologie. Chacun d'eux s'engage à en respecter les dispositions, à savoir:

- Observer les lois et règlements régissant ses activités et collaborer avec l'autorité compétente en vue de leur bonne application.
- Observer strictement le devoir de confidentialité et de discrétion tant à l'égard des clients qu'à l'égard des tiers.
- 3. Servir ses clients avec diligence et loyauté.
- Ne pas prodiguer de conseils tendant à inciter à des infractions quelconques, ni effectuer des opérations avec des fonds provenant d'activités criminelles.

- 5. S'efforcer d'écarter des conflits d'intérêt et, lorsque ces derniers ne peuvent être évités, veiller à ce que ses clients soient traités équitablement.
- En fonction des services sollicités, s'informer auprès du client et auprès de tiers sur la situation du client, ses besoins et ses contraintes.
- 7. Distinguer ses actifs et opérations propres de ceux des tiers.
- Fournir au client une information appropriée sur les produits et services offerts et sur les engagements réciproques que ceux-ci comportent.
- Veiller à une présentation publicitaire honnête et décente.
- 10. Avoir et utiliser avec efficacité les ressources et les procédures nécessaires pour mener à bonne fin ses activités.
- 11. Veiller à ce que le personnel observe des principes d'honnêteté et d'intégrité dans ses rapports avec les clients et les marchés et dans les opérations qu'il traite pour son propre compte. A ces fins, s'engager à établir un code de conduite interne à l'adresse du personnel.

Quiconque méconnaît ces règles sciemment ou par négligence porte atteinte tant à la profession qu'à chacun de ses membres ainsi qu'au bon renom de la place financière. Il encourt les sanctions prévues par les statuts de l'ABBL.

Le professionnalisme par la formation

Pour solides qu'ils soient, les avantages naturels pourraient pourtant s'avérer insuffisants pour assurer à eux seuls l'avenir de la place de Luxembourg. Ce n'est qu'en conjugaison avec cet autre atout majeur que représente l'accumulation de savoir-faire et d'expertise dans cette métropole de la finance internationale, que les avantages immuables de la place procurent au Luxembourg les forces nécessaires pour relever les défis de l'avenir.

Il est un fait que la composition cosmopolite de la communauté bancaire luxembourgeoise, avec ses deux douzaines de nationalités différentes, a fait germer ici une culture professionnelle tout à fait particulière. Les professionnels de la banque, venus des quatre coins du monde, ont échangé connaissances et expériences dotant ainsi la place d'un bouillon de culture d'une grande fertilité. L'impressionnante variété

de services et les nombreux produits offerts à l'investisseur sont là pour en témoigner.

Conscients de l'importance fondamentale, voire existentielle de cet atout, les responsables de la place ont tout mis en oeuvre pour développer la culture propre à la place afin de doter le centre financier d'un professionnalisme de haute qualité. En se donnant pour leitmotiv le slogan: "Le professionnalisme par la formation", l'ABBL souligne l'importance de la formation professionnelle à laquelle elle accorde une priorité absolue.

C'est ainsi que les activités de formation traditionnelles de l'ABBL ont été regroupées en 1991 dans une entité à part appelée "Institut de formation bancaire" (IFBL) qui se voue exclusivement à la formation spécifiquement bancaire et ceci en étroite collaboration avec la Chambre de Commerce. L'IFBL assure la formation continue répartie sur trois niveaux et offerte soit en cours du soir soit sous forme de séminaires. L'IFBL assume la responsabilité pour la partie théorique de l'"emploi-formation", inspiré par l'exemple allemand de la Banklehre, et assure la formation d'insertion obligatoire, décidée de commun accord dans le cadre de la convention collective de travail.

Mais les activités de l'IFBL ne se limitent pas à ces deux volets de formation. D'autres réalisations telles l'Ecole de cambisme et l'Ecole de gestion de fortune ont contribué à élargir la palette de l'IFBL, qui fut complétée en 1992 par la création de l'Académie Bancaire Européenne, Luxembourg. Cette dernière est ciblée sur le segment du middle management des banques et est assise sur un partenariat international regroupant autour de l'IFBL la Deutsche Bankakademie, le Centre de Formation de la Profession Bancaire à Paris et la City University Business School de Londres.

Avec l'IFBL, le secteur bancaire s'est doté d'un outil de formation de premier ordre qui ne manquera pas de mener à bien sa mission ô combien décisive pour l'avenir de la place. Le fait que quelque 3.000 employés de banques suivent chaque année les cours de l'IFBL, ne fait que souligner et le besoin de formation et la disposition du personnel de parfaire ses connaissances. Cet engagement des employés de banques est de bon augure pour l'avenir de la place qui, portée par un personnel hautement qualifié, peut affronter avec confiance et sérénité la concurrence internationale.

- M. Lucien Thiel, Directeur de l'ABBL
- M. Fernand Grulms, Chef économiste à l'ABBL
- M. Jacques Grosjean, Directeur de l'IFBL

L'Institut de Formation Bancaire, Luxembourg (IFBL)

La formation offerte par l'IFBL se situe à trois niveaux:

- 1. formation d'insertion
- 2. formation de perfectionnement
- 3. formation de spécialisation

La formation d'insertion de type obligatoire est inscrite dans la convention collective des employés de banque. Selon cette convention, toute personne commençant une carrière en banque est soumise à l'obligation de suivre un certain nombre de cours pendant une période allant de 12 à 24 mois.

La formation d'insertion de type optionnel résulte d'un choix réciproque de la banque et du candidat à l'engagement. Elle est plus poussée que la formation d'insertion de type obligatoire car elle correspond à une logique de polyvalence beaucoup plus grande. Elle possède donc un caractère nettement sélectif. Elle ne s'adresse cependant qu'aux titulaires d'un diplôme inférieur au diplôme de fin d'études secondaires et titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires complété, le cas échéant, par deux (voire trois) années d'études supérieures.

Les formations de perfectionnement, de spécialisation et linguistiques sont celles qui ont pour but le recyclage, l'approfondissement ou l'élargissement des connaissances professionnelles de ceux qui travaillent en banque depuis un certain nombre d'années, quels que soient leur fonction ou leur niveau hiérarchique. Elles sont également du ressort de la profession.

La formation de perfectionnement consiste en un programme de cours du soir en techniques bancaires et parabancaires. Son objectif est d'offrir une palette d'enseignements susceptibles de couvrir l'essentiel des besoins relevant des différentes activités exercées en banque, en ce compris des besoins de formation en bureautique et informatique de base, techniques de ventes et relations humaines.

La formation de spécialisation consiste en une offre ciblée par domaines de spécialisation et/ou par indivi-

dus/groupes. Elle s'articule à partir des programmes suivants :

- · L'école de cambisme
- · L'école de gestion de fortune
- · Les séminaires
- · L'Académie Bancaire Européenne, Luxembourg

L'école de cambisme résulte d'une collaboration entre l'IFBL et le Forex Club Luxembourg. Elle propose un programme de cours à deux niveaux, complété de séminaires de type "pointu".

L'école de gestion de fortune gravite autour de 3 pôles. Le premier est organisé en collaboration avec "l'Association Luxembourgeoise des Gestionnaires de Portefeuilles et Analystes Financiers" (ALGAFI) et conduit au diplôme d'analyste financier reconnu par la "Fédération Européenne des Associations d'Analystes Financiers". Le deuxième a pour objet un programme à plusieurs niveaux conçu en régie propre par l'IFBL et s'adressant aux "hommes de terrain" : conseillers de clientèle, gestionnaires juniors et gestionnaires seniors. Le troisième porte sur l'administration des O.P.C. Il est mené en collaboration avec "l'Association Luxembourgeoise des Fonds d'Investissements" (ALFI).

Les séminaires portent sur des sujets ponctuels très ciblés et/ou hautement spécialisés. Ce programme comporte également un volet de séminaires sur la technologie de l'information en milieu bancaire.

L'Académie Bancaire Européenne, Luxembourg (ABEL) propose un programme trilingue (français, allemand, anglais) destiné aux personnes faisant partie ou appelées à faire partie du "middle management" des banques. Le programme vise à donner une vision globale de la banque en tant que telle (matières bancaires), en tant qu'entreprise (matières de management) et en tant qu'entité opérant dans un environnement européen et mondial où elle trouve contraintes et opportunités (matières de contexte). Il ne s'agit donc pas de former des spécialistes mais au contraire de donner à des spécialistes ou à des personnes compartimentées dans leur activité professionnelle une solide formation de "généraliste bancaire"..

Les banques au service des entreprises

Les crédits alloués

Les crédits octroyés aux entreprises luxembourgeoises s'élevaient au mois de juin 1995 à 171 mia, soit une augmentation de 31,8% par rapport au mois de juin 1994.

Les opérations de la SNCI

La SNCI est un établissement bancaire de droit public jouissant de la personnalité juridique et dont le capital social appartient à l'Etat. Elle n'assure pas la totalité du financement d'un projet d'investissement ou d'une opération d'exportation, mais, dans le souci d'un partage des risques et dans une approche de cofinancement avec les banques commerciales, elle vise à assurer un équilibre approprié entre les différentes sources de financement.

Les crédits d'équipement

Les crédits d'équipement visent le financement partiel, à des conditions de faveur, des investissements réalisés par les petites et moyennes entreprises. En effet, les deux avantages essentiels du système sont d'une part, un taux d'intérêt fixe et avantageux (4,50% l'an) ainsi que, d'autre part, la possibilité pour la banque intermédiaire d'avoir recours, en cas de défaillance du débiteur, au fonds de garantie "crédits d'équipement" de la SNCI.

Le succès du système des crédits d'équipement a de nouveau été mis en évidence par les chiffres réalisés au cours de l'exercice 1994. En effet, d'un côté, les crédits d'équipement accordés ont contribué au premier établissement de 77 jeunes industriels, artisans, hôteliers, restaurateurs et commerçants; de l'autre côté, ils ont aidé maintes petites et moyennes entreprises luxembourgeoises dans leurs efforts de modernisation et d'adaptation de leur outil de production aux exigences du marché. Par ailleurs, les 346 emplois nouvellement créés témoignent de l'impact social des interventions de la SNCI en faveur des PME/PMI.

Les 262 crédits d'équipement alloués au cours de l'année 1994 atteignent un volume total de 1.145 mio de francs, contre 1.127 mio de francs répartis sur 303 crédits en 1993. Pour les secteurs du commerce, de l'hôtellerie et de l'industrie les crédits accordés se sont chiffrés à 590 mio de francs pour 1994, le montant correspondant pour 1993 s'élève à 657 mio de francs

La ventilation par secteurs et la comparaison des chiffres de 1994 avec ceux de 1993 sont représentées dans le tableau ci-dessous.

Les prêts à moyen et à long terme

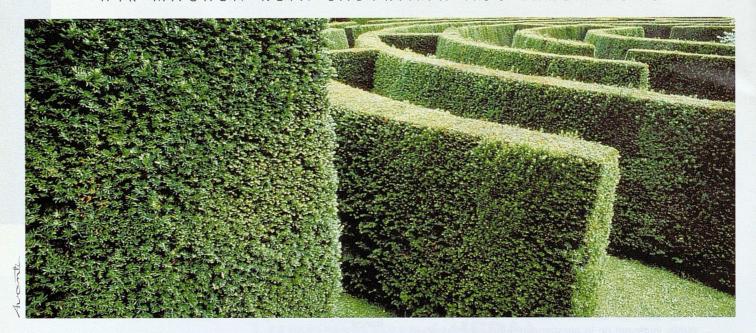
La SNCI est habilitée à accorder des prêts à moyen et à long terme en vue de promouvoir la création, l'extension, la conversion, la réorientation et la rationalisation d'entreprises industrielles et de prestation de services.

Les prêts à moyen et long terme décidés au cours de l'exercice 1994 atteignent un volume total de 2.958 mio de francs pour 17 prêts, contre 2.362 mio pour 13 prêts en 1993. En 1994, onze projets d'investissement entamés par de grandes entreprises industrielles ont été cofinancés par la SNCI, dont notamment l'implantation de trois nouvelles entreprises industrielles dans le sud et dans le nord du pays. Par ailleurs, six prêts à long terme ont été mis à la disposition de petites et moyennes entreprises.

CREDITS D'EQUIPEMENT ACCORDES EN 1993 ET EN 1994

ro-messas:	THE RESERVE	INDUSTRIE	ARTISANAT	HOTELLERIE	COMMERCE
montants alloués	1994	144.294.000	555.171.000	225.590.000	219.976.000
	1993	67.145.000	470.090.000	296.079.000	293.650.000
nombre de	1994	14	142	48	58
crédits	1993	18	145	56	84
emplois salariés	5587E(1.31	the arrange of the	于AU 在 Sale LX		MINARE TO
nouveaux	1994	175	73	49	49
	1993	61	92	123	62
débutants					
indépendants	1994	4	52	10	11
	1993	3	37	13	15

(source SNCI)



G O L D B A C H - B Ü R O S Y S T E M E



Das GOLDBACH Raumsystem ist ein integriertes Einrichtungssystem. Alle Komponenten sind in allen wichtigen Merkmalen aufeinander abgestimmt.

Damit bietet GOLDBACH eine intelligente Lösung für das wandelbare Büro der Zukunft: Raumelemente für Boden, Wand, Schrank und Arbeitsplatz, die sich jedem Zweck und jedem individuellem Wunsch anpassen.

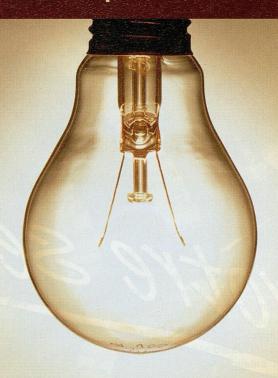
Nur GOLDBACH bietet alle diese Komponenten für das intelligente Büro komplett. Von der Planung und Lieferung bis zur Montage, Koordination und Gewährleistung:

Alles aus einer Hand – mit langer, internationaler Erfahrung.





Quand vous avez une idée lumineuse, ne vous laissez pas court-circuiter.



La vie d'une entreprise, c'est la création de nouveautés. Nouveaux objets, nouvelles lignes, nouveaux modèles s'assortissent de sérieux investissements dans la recherche et le développement. Mais sans protection efficace, ces efforts pourraient être vains. Pire: n'importe quel concurrent pourrait ainsi copier en toute liberté un modèle porteur déjà sur le marché. Et si c'était le vôtre? Pas besoin de vous faire un dessin, les conséquences en seraient dramatiques pour votre entreprise. Ne tombez pas dans ce piège! Protégez vos modèles en téléphonant dès maintenant à l'un des numéros repris ci-dessous ou en écrivant immédiatement à l'une des adresses indiquées. Le Bureau Benelux des Dessins ou Modèles vous enverra une brochure informative par retour du courrier. Des informations utiles vous indiquant la marche à suivre pour vous protéger et qui vous permettront d'éclairer avantageusement votre entreprise. BUREAU BENELUX DES DESSINS OU MODELES



Séminaire: Gestion de l'environnement; un facteur de compétivité

L'environnement constitue un domaine que les entreprises, y compris les PME, ne peuvent plus ignorer. Dans bien des cas, la pérennité de l'entreprise imposera demain qu'elle intègre l'environnement dans la définition de sa politique au même titre que la qualité totale ou la gestion financière par exemple. Afin de mieux informer les entreprises sur ce thème, la Chambre de Commerce organisera en collaboration avec la Chambre de Commerce de Meurthe-et-Moselle et la Chambre de Commerce du Luxembourg Belge un cycle de quatre séminaires en matière de l'environnement. Le premier séminaire aura lieu le **22 novembre 1995** à **14h00**.

thèmes:

"Environnement: Contrainte ou opportunité?"

orateur: M. de Brakaeler du groupe Solvay

"Réglementation des déchets et perpectives européennes"

orateur: M. Pleinevaux, Chef de division à la DG XI (environnement) de la Commission européenne

Les entreprises intéressées peuvent contacter la Chambre de Commerce, MIIe Edith Stein, tél.: 42 39 39-316.



Gestion des déchets d'emballages ménagers

Constitution de VALORLUX a.s.b.l.

Le 2 octobre passé, 24 entreprises et fédérations professionnelles dont les acteurs touchent au secteur de l'emballage, donc producteurs d'emballages, utilisateurs d'emballages, distributeurs de gros et de détail et filières de recyclage, se sont réunis dans les locaux de la Chambre de Commerce en assemblée constituante de l'association sans but lucratif VALORLUX.

VALORLUX a.s.b.l. a pour objet la promotion, la coordination et le soutien de la collecte sélective des

déchets d'emballages. Elle a vocation à être agréée par l'Etat luxembourgeois pour répondre aux exigences qui seront imposées aux "responsables d'emballages" dans le cadre de la transposition de la directive européenne "Emballage et déchets d'emballages" (94/62) en droit luxembourgeois.

L'association se propose de coopérer à des actions et projets de valorisation des déchets d'emballages ménagers, développés par les collectivités locales. Ainsi un projet pilote dans la région Mersch sera soutenu financièrement par VALORLUX. Les expériences gagnées permettront dans un premier stade d'étendre le projet à tout le territoire couvert par le syndicat intercommunal SIDEC avec quelque 76.000 habitants. A terme, tout le pays se verra doté d'une infrastructure de collecte et de tri des déchets d'emballages ménagers avec une valorisation respectivement un recyclage adéquats, de sorte que les décharges publiques pourront être soulagées efficacement et durablement.

Le financement du budget 1995 sera fait par les membres effectifs. Au-delà, les activités de VALORLUX seront assurées par une contribution volontaire, type "point vert" du plus grand nombre possible de sociétés adhérentes. La responsabilisation des milieux industriels et du commerce ainsi que des consommateurs en matière de réduction des déchets d'emballage, mis à décharge définitive par le biais d'une loicadre visant la transposition de la directive européenne 94/62/CE, favorisera l'adhésion des "responsables d'emballages" à VALORLUX.

Le conseil d'administration de l'association est présidé par M. Lucien Bertemes, la vice-présidence est assumée par M. Edmond Muller.



RECYPLAST S.A.Donner une deuxième vie aux déchets plastiques

La conception et la fabrication de produits en matière plastique recyclée sont la vocation de RECY-PLAST S.A.. Créée en 1991, la société débute ses activités en 1993. Depuis cette date, RECYPLAST S.A. poursuit son expansion de façon remarquable. En l'espace de deux ans seulement, elle a triplé ses effectifs.

RECYPLAST offre trois services complémentaires à sa clientèle:

- la reprise de déchets plastiques
- la conception et la fabrication de produits recyclés
- · le recyclage intégré

La société ne reprend actuellement que des déchets plastiques industriels et envisage dans un deuxième temps la récupération de déchets plastiques ménagers quand les techniques de tri seront mises au point. Elle s'est spécialisée dans la conception et la fabrication de produits standard ou spécifiques en fonction des besoins de ses clients. Ainsi, RECYPLAST SA travaille actuellement sur des projets de dalles, de revêtements de sols, de caissons, de bacs, de jardinières, de mobilier urbain et de murs anti-bruits.

Administration de l'Environnement

Liste des organismes agréés

en vertu des dispositions de la loi du 21 avril 1993 relative à l'agrément de personnes physiques ou morales privées ou publiques, autres que l'Etat pour l'accomplissement de tâches techniques d'étude et de vérification dans le domaine de l'environnement.

Les lettres entre parenthèses seront expliquées à la fin de la liste.

AIB Vinçotte asbl

Siège de Luxembourg 68, av. de la Liberté L-1930 LUXEMBOURG T: 48 18 58 F: 49 10 06 (A) à l'exception de (A5) et (A6), (B), (C), (D) à l'exception de (D3), (D6) et (D8), (E), (F)

BASLER & PARTNER AG

Zollikerstraße 65 CH-8702 Zollikon T: 0041 1 395 11 11 F: 0041 1 395 12 34 (E) à l'exception de (E6)

CEDIA

Centre d'Etude et de Développement Ingénierie Acoustique Campus Universitaire du Sart Tilman Bâtiment B 28 B-4000 Sart Tilman (Liège 1) T: 0032 41 66 26 51 F: 0032 41 66 26 49 (B1), (E2)

Chemisch Technisches Laboratorium

Heinrich Hart GmbH D-56581 Melsbach/Neuwied T: 0049 2634 2461 (D4), (D5)

DMT

Gesellschaft für Forschung und Prüfung mbH Herner Str. 45 D-44787 Bochum T: 0049 234 968 3814 F: 0049 234 968 3879 Franz-Fischer-Weg 61 D-45307 Essen T: 0049 2 011 7201 F: 0049 2 011 721462 (B1), (B2), (E) à l'exception de (E6)

Energie et Environnement S.A.

ingénieurs-conseils B.P. 1084 L-1010 LUXEMBOURG T: 22 46 23 F: 22 46 25 (G1)

ENVIRO SERVICE International S.à r.l.

zone industrielle et commerciale L-3378 Livange T: 52 09 80 F: 52 09 85 (F1), (F2)

FUGRO

Eco Consult S.à r.l. zone industrielle L-5366 Münsbach T: 35 85 41 F: 35 65 30 (E4), (E5), (F1), (F2)

FUL

Fondation Universitaire Luxembourgeoise asbl 185, av. de Longwy B-6700 Arlon T: 0032 63 22 03 80 F: 0032 63 22 01 47 (C), (E4)

GEO & HYDRO MILIEU

Stationsplein 18 NL-6953 AC Dieren T: 0031 8330 50 111 F: 0031 8330 50 005 (F1), (F2)

GEOLOGICA S.A.

chemin des Massennes 12 B-5501 Lisogne (Awagne) T/F: 0032 82 226141 (F1), (F2)

GEOPLAN GmbH

Neudorferstraße 181 D-47057 Duiburg T: 0049 2 03 362576 F: 0049 2 03 362578 (D5)

Geotechnik und Consulting im Grundbau GmbH

Pestelstraße 7 D-66119 Saarbrücken T: 0049 681 57710 F: 0049 681 51055 (D4)

Holinger AG Luxemburg

71, rue de Kleinbettingen L-8436 Steinfort T/F: 39 74 51 (E) à l'exception de (E6)

HOLMALUX GmbH

12, rue des Carrières B.P. 48 L-8401 STEINFORT T: 39 98 41 F: 39 73 51 (F1), (F2)

IMA GmbH

Industriestraße 7 D-54439 Saarburg T: 0049 6581 5624 F: 0049 6581 7133 Admiral-Rosendahl-Straße 16 D-63263 Neu Isenburg T: 0049 69 695806 0 F: 0049 69 694583 (C), (D) à l'exception de (D3), (D4) et (D5), (E4), (E5), (E6), (F1), (F2)

ITU LUX S.à r.l.

Ingénieurs-conseils techniques et économiques 1b, rue de Kirchberg L-1858 Luxembourg T: 27 42 21 23 1 F: 27 42 21 23 45 (A512), (A522), (D) à l'exception de (D4) et (D5), (E5), (E6), (F1), (F2), (G2)

LUXCONTROL S.A.

1, av. des Terres Rouges B.P. 349 L-4004 Esch-sur-Alzette T: 54 77 111 F: 54 79 30 (A11), (A12), (A21), (A22), (A3), (A41), (A42) (C), (D1), (D2), (D7), (D8), (D9), (E4), (E5), (E6), (F)

MPU GmbH

Meß und Prüfstelle Technischer Umweltschutz Burbacher Straße 49 D-66117 Saarbrücken T: 0049 681 70 30 62 F: 0049 681 70 30 64 (A) à l'exception de (A512) et (A522), (B1), (C) (D) à l'exception de (D4) et (D5) (E) à l'exception de (E3)

PROGNOS AG

Missionsstraße 62 CH-4012 Basel T: 0041 61 3273 200 F: 0041 61 3273 300 (E) à l'exception de (E6)

RUK Ingenieurgruppe

Niederlassung Luxemburg 3, rue J.-P. Sauvage L-2514 Luxembourg T: 43 59 27 F: 42 84 82 (D3), (D8), (D9), (E5), (E6)

SPITZLEI & JOSSEN GmbH

Fichtenweg 3 D-53721 Siegburg T: 0049 2241 9192-0 F: 0049 2241 9192-40 (F1), (F2)

STEFFEN Dr.-Ing.

Ingenieurgesellschaft mbH Im Teelbruch 128 D-45219 Essen T: 0049 20 54 12110 F: 0049 20541211216 (D5)

TECHNO TEAM asbl

25, rue de la Libération L-8245 Mamer T: 31 38 98 F: 31 38 98 (E2)

TOMBERS Dr & Partner

Hauptstraße 68 D-54455 Serrig T: 0049 6581 6100 F: 0049 6581 6730 (F1), (F2)

TUV Rheinland

Sicherheit und Umweltschutz GmbH Am Grauen Stein D-51105 Köln T: 0049 221 806-03 F: 0049 221 806-1756 (A) à l'exception de (A512) et (A522), (B), (C) (D) à l'exception de (D4) et (D5), (E), (G)

TUV Rheinland e.V.

Niederlassung Trier Bahnhofsplatz, 8 D-54227 Trier T: 0049 651 20 05-0 F: 0049 651 20 05-26 (F3)

VOTRE sprl

31, rue Mazeure B-4140 Sprimont T: 0032 41 82 20 82 F: 0032 41 82 20 82 (B11), (E2)

WPW Geoconsult GmbH

Postfach 103332 D-66033 Saarbrücken T: 0049 681 5004 230 F: 0049 681 5004 239

(C1), (C2), (D1), (D4), (D8), (D9), (E5), (F1), (F2)

Domaines des compétences

Mesures (en rapport avec des installations et leurs alentours immédiats)

- A) Protection de l'air:
- A1) substances inorganiques sous forme de gaz:
- A11) contrôle des émissions;
- A12) contrôle de la qualité de l'air;
- A13) contrôle du fonctionnement des appareils de mesure en continu et calibration de ces appareils
- A2) poussières, composition des poussières et composés chimiques absorbés aux poussières:
- A21) contrôle des émissions;
- A22) contrôle de la qualité de l'air;
- A23) contrôle du fonctionnement des appareils de mesure en continu et calibration de ces appareils
- A3) substances spéciales sous forme de poussières et surtout des poussières fibreuses:
- A31) contrôle des émissions;
- A311) prise d'échantillons;
- A312) analyse.
- A32) contrôle de la qualité de l'air;
- A321) prise d'échantillons;
- A322) analyse.
- A4) substances organiques sous forme de gaz:
- A41) contrôle des émissions:
- A42) contrôle de la qualité de l'air;
- A43) contrôle du fonctionnement des appareils de mesure en continu et calibration de ces appareils.
- A5) composés organiques hautement toxiques dans des petites concentrations (dioxines et furanes):
- A51) contrôle des émissions;
- A511) prise d'échantillons;
- A512) analyse.
- A52) contrôle de la qualité de l'air;
- A521) prise d'échantillons;
- A522) analyse.
- A6) odeurs:
- A61) contrôle des émissions;
- A62) contrôle de la qualité de l'air;
- B) Lutte contre le bruit:
- B1) bruit:

- B11) moins de dix sources de bruit
- B111) contrôle des émissions;
- B112) contrôle des niveaux de bruit dans les alentours:
- B113) détermination de la puissance acoustique.
- B12) plus de dix sources de bruit
- B121) contrôle des émissions;
- B122) contrôle des niveaux de bruit dans les alentours;
- B123) détermination de la puissance acoustique.
- B2) vibrations:
- B21) contrôle des émissions;
- B22) contrôle des vibrations dans les alentours.
- C) Protection des eaux:
- C1) prise d'échantillons;
- C2) mesure des débits;
- C3) détermination de paramètres physiques et physico-chimiques;
- C4) détermination des cations et des anions;
- C5) détermination de substances pouvant être mesurées ensemble (hydrocarbures, hydrocarbures halogénés, hydrocarbures polycycliques aromatiques, pesticides, etc.).
- C6) détermination de composés gazeux
- C7) détermination de paramètres globaux
- C8) détermination d'autres substances inorganiques et organiques après accord de l'Administration de l'Environnement
- D) Déchets:
- D1) détermination de la composition des déchets;
- D2) analyses de déchets;
- D3) expertise sur les mesures internes de gestion des déchets;
- D4) contrôle qualité de l'imperméabilisation de décharges à l'aide de couches minérales;
- D5) contrôle qualité de l'imperméabilisation de décharges à l'aide de couches synthétiques;
- D6) détermination des émissions d'installations de traitement de déchets (dans le contexte des contrôles mentionnés ci-dessus);
- D7) détermination de l'impact possible d'installations de traitement de déchets;
- D8) exploration de terrains en vue de déterminer des charges polluantes anciennes;
- D9) supervision de travaux d'assainissement de charges polluantes anciennes.

2) Etudes d'impact

- E1) calculs de dispersion et établissement de prévisions dans le domaine de la pollution de l'air;
- E2) calculs de propagation et établissement de prévisions dans le domaine de la lutte contre le bruit;
- E3) calculs de propagation et établissement de prévisions dans le domaine des vibrations;
- E4) relevé de l'état actuel et établissement de prévisions dans le domaine de la protection et de la gestion des eaux:
- E5) relevé de l'état actuel et établissement de prévisions dans le domaine de la protection du sol;

6) relevé de l'état actuel et établissement de pré-

- E6) relevé de l'état actuel et établissement de prévisions dans le domaine d'installations de traitement de déchets;
- 3) Autres
- F) Stations de service et cabines de peinture.
- F1) étude de quantification d'une pollution éventuelle du sol, du sous-sol et/ou des eaux souterraines auprès d'une station de distribution d'essence et de gasoil;
- F2) vérification et certification du niveau de pollution du sol, du sous sol et des eaux souterraines auprès d'une station de distribution d'essence et de gasoil;
- F3) réception des travaux d'infrastructure d'une station de distribution d'essence et de gasoil, notamment le contrôle des réservoirs souterrains et aériens, mono-parois et à double paroi, des armatures, des cuves de rétention, des installations de séparation d'hydrocarbures, de l'étanchéité des aires de service, des installations de récupération des gaz, des moyens de collecte des déchets.
- F4) contrôle des rejets en provenance des cabines de peinture.
- G) Divers.
- G1) Audits énergétiques;
- G2) Analyses de sécurité par rapport à la protection de l'environnement.

The Tree Top Computer Training Academy TM

A C C E S S 2 . 0

A Component within the Microsoft Office ProTM 4.3 Environment

MODEL AND IMPLEMENT YOUR BUSINESS GOALS

EL AND IMPLEMENT YOUR BUSINESS GOALS

* PROGRAMMING AND TRAINING *

4, rue des Joncs * L-1818 Howald * Tel.: 49 46 71 * Fax: 49 69 29



Quand Utilitaire égale Sécurité et Elégance

Les Utilitaires Ford pour 1995



TRANSIT • FIESTA VAN • COURIER VAN ET COMBI • ESCORT VAN





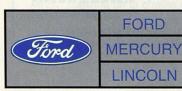




Airbag côté conducteur de série et côté passager (en option) • Dispositif de prétension des ceintures de sécurité • Sièges anti-plongée • Barres de protection, portières avant (sauf Transit) • Système anti-vol (PATS) • Serrures de portes pratiquement inviolables.









Euro-Motor Graas s.à r.l. & Cie SCA - Autoroute Sortie Neudorf - 1016 KIRCHBERG - Tél.: 43 30 30/439 439 - Fax: 43 46 58

Projet de loi modifiant la loi du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée

(Document parlementaire: N° 4075)

Le présent projet a pour objet de transposer en droit luxembourgeois la directive 95/7/CE du Conseil de l'Union Européenne du 10 avril 1995 modifiant la directive 77/388/CEE. La directive à transposer contient notamment de nouvelles mesures de simplification en matière de taxe sur la valeur ajoutée et redéfinit les conditions d'application de l'exonération de certaines livraisons à l'exportation.

Ces nouvelles dispositions doivent prendre force légale au Luxembourg au 1er janvier 1996 au plus tard.

Les modifications essentielles concernent le travail à façon, les biens meubles corporels et les prestations de transport national et les prestations accessoires liées à un transport intracommunautaire ainsi que l'exonération des livraisons à l'exportation de biens.

1) le travail à façon:

A partir du 1er janvier 1996, le travail à façon sera considéré dans tous les cas comme une prestation de services.

2) les travaux et expertises portant sur des biens meubles corporels, les prestations de transport national et les prestations accessoires liées à un transport intracommunautaire:

Si ces travaux, expertises et prestations sont rendus à des preneurs identifiés à la taxe dans un Etat membre autre que le Grand-Duché de Luxembourg, ils sont actuellement exonérés de la taxe à condition que le preneur de ces prestations soit un assujetti ayant droit à la déduction totale de la taxe en amont. Cette exonération prendra fin le 1er janvier 1996.

a) Néanmoins, la nouvelle disposition prévoit, qu'à partir du 1er janvier 1996, sera assimilé à un transport intracommunautaire le transport de biens dont le lieu de départ et le lieu d'arrivée sont situés à l'intérieur du pays, lorsque ce transport national est directement lié à un transport de biens dont le lieu de départ et le lieu d'arrivée sont situés sur les territoires de deux Etats membres différents.

Ainsi seront simplifiées les modalités d'imposition non seulement du transport national lié à un transport intracommunautaire de biens, mais également des services qui lui sont accessoires ainsi que des services rendus par les intermédiaires qui s'y entremettent.

b) Le lieu d'imposition des expertises ou des travaux portant sur des biens meubles corporels rendus à des preneurs identifiés à la TVA dans un Etat membre autre que celui à l'interieur duquel ces prestations sont matériellement exécutées, est réputé se situer sur le territoire de l'Etat membre qui a attribué au preneur le numéro d'identification sous lequel le service lui a été rendu.

Cette dérogation ne s'applique pas lorsque les biens ne font pas l'objet d'une expédition ou d'un transport en dehors de l'Etat membre où les services ont été matériellement exécutés.

Les exonérations des livraisons à l'exportation de biens

La condition que l'acquéreur doit être établi à l'extérieur du pays ne sera dorénavant suffisante pour l'octroi de l'exonération à l'exportation de biens que pour les biens autres que ceux emportés dans les bagages personnels de voyageurs. Pour les biens emportés dans les bagages personnels de voyageurs, l'exonération est dorénavant soumise à la condition supplémentaire que les voyageurs soient établis en dehors de l'Union Européenne.

Les autres conditions régissant l'exonération relative aux biens à emporter dans les bagages personnels de voyageurs seront fixées par un nouveau règlement grand-ducal, actuellement en préparation. Il apportera des modifications au règlement grand-ducal du 16 novembre 1994, concernant les franchises de la TVA, accordées dans le trafic international de voyageurs, actuellement en vigueur.



Crédits aux PME

Règlement concernant l'octroi par la Caisse de Pension des Employés Privés de prêts hypothécaires à des petites et moyennes entreprises et à des travailleurs intellectuels indépendants

1. Objet du règlement:

La Caisse de Pension des Employés Privés (CPEP) est autorisée à accorder des prêts hypothécaires au profit des petites et moyennes entreprises pour:

- l'achat, la construction et la transformation d'immeubles situés au Grand-Duché de Luxembourg destinés à des fins artisanales, commerciales ou industrielles
- l'achat de machines ou d'équipements d'exploitation.

Les projets rentrant en ligne de compte doivent atteindre des investissements de 1.000.000.-LUF sans excéder une valeur de 50.000.000.-LUF.

2. Cercle des bénéficiaires:

Les prêts visés sont réservés à des employeurs occupant du personnel affilié à la Sécurité Sociale depuis au moins 3 ans.

La condition de durée n'est pas imposée s'il s'agit du financement d'entreprises nouvelles comportant la création certaine d'emplois ou s'il s'agit de personnes commençant à exercer une profession libérale.

3. Montant des prêts:

La quotité à concurrence de laquelle la CPEP peut prêter est au maximum de 80 % de la valeur retenue par elle pour l'/les immeuble(s) à financer ou les investissements à réaliser.

4. Durée du prêt:

La durée des prêts sera de 20 ans au maximum. Elle ne pourra pas être inférieure à 3 ans.

5. Taux d'intérêts

Le 1er octobre 1995, le taux d'intérêt est passé de 6,75% à 6% l'an.

La CPEP se réserve le droit d'élever l'intérêt à un taux supérieur à celui prévu ci-dessus.

6. Commission

La CPEP perçoit sur le montant du prêt alloué une commission unique fixée à 0,5 % qui est débitée avec date-valeur le jour de la signature de l'acte de prêt.

7. Remboursement normal

Le remboursement se fait par des termes trimestriels constants comprenant l'amortissement et les intérêts. Les échéances sont fixées au 31 mars, 30 septembre et 31 décembre de chaque année.

8. Garanties:

Les prêts sont à garantir par une hypothèque qui en principe n'est admise qu'en premier rang. L'hypothèque peut être remplacée par une garantie équivalente.

Un prêt sur deuxième hypothèque peut être envisagé exceptionnellement si l'immeuble gagé constitue un objet de valeur certaine, facile à réaliser et s'il n'est pas grevé à concurrence d'un taux supérieur à celui prévu à l'article 3 du chef des première et deuxième hypothèques considérées globalement

9. Demandes et pièces justificatives

La demande doit être rédigée sur une formule spéciale à fournir par la CPEP et indiquant toutes les pièces justificatives à ajouter à la demande.

Exportations ou implantations en France

La Chambre de Commerce Belgo-Luxembourgeoise en France apporte son concours en matières d'exportations ou d'implantations par l'intermédiaire de sa société de services SISCO mettant à la disposition des entreprises intéressées des spécialistes dans les domaines les plus variés tels: financier, juridique, fiscal, commercial ou administratif.

Elle offre également des prestations spécifiques telle la création de sociétés, la domiciliation, la récupération de la TVA, la recherche d'agents ou de distributeurs, la location de bureaux à la journée, etc.

Les entreprises intéressées peuvent s'adresser à la:

Chambre de Commerce Belgo-Luxembourgeoise en France bd. Haussmann 174 F-75008 Paris tél.: 00 33 1 45 62 44 87

tel.: 00 33 1 45 62 44 87 fax: 00 33 1 42 89 03 82

Protêts

Abonnement annuel

LIVRE alphabétique (6 mois) des protêts de traites acceptées (2 livres)

- + index alphabétique et par date des ordonnances de référé-provision
- + listes de jugements + faillites
- + a) listes de protêts mensuelles
 - b) listes des ordonnances de référé-provision mensuelles

Abonnements: Agence AVUS

Fax 46 65 50 = 24 heures Tél. 22 68 22 = matin si possible





Plan de développement rural / Programme opérationnel 5b

période 1994 - 1999

Le Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural vient d'éditer une brochure intitulée "Programme 5 b - Nei Initiativen fir de Norden 1994 - 1999".

La zone retenue au titre de l'objectif 5b au Grand-Duché de Luxembourg comprend les cantons de Clervaux, Vianden, et Wiltz ainsi que les communes de Beckerich, Ell, Rambrouch, Redingen et Wahl du canton de Redange. Ces 27 communes du programme 5b appartiennent au district de Diekirch.

La zone 5b du Grand-Duché de Luxembourg comprend 29.972 habitants, soit 7,9 % de la population totale et couvre une superficie de 831 km2.

Le nombre d'entreprises ressortissant à la Chambre de Commerce et établies dans la région 5b s'élève à 1355.

Les 4 axes principaux visés par le programme 5b sont les suivants:

 Revitalisation du secteur de l'agriculture et de la sylviculture dans le respect de l'environnement et des ressources naturelles;

- Création et maintien d'emplois durables dans les secteurs secondaire et tertiaire;
- 3. Investissement en faveur du tourisme et de la qualité de vie;
- 4. Assistance technique.

Les projets éligibles au sein du programme 5b seront financés par des fonds européens, des fonds publics nationaux ainsi que par des fonds privés.

Les 3 fonds européens concernés par ce projet sont les suivants:

- 1. le FEDER: Fonds européen de développement de l'économie rurale;
- 2. le FSE: Fonds social européen;
- 3. le FEOGA: Fonds européen d'orientation et de garantie agricole.

Le programme 5b qui couvre le territoire de la zone 5b du Grand-Duché de Luxembourg est doté d'un budget total de 25.505.000 LUF pour une durée de six ans allant de 1994 à 1999. (Ce budget est composé des différents fonds européens, publics et privés).

La brochure "Programme 5 b - Nei Initiativen fir de Norden 1994 - 1999" ainsi que les formulaires pour les demandes préalables et définitives peuvent être obtenus auprès du:

Service du Développement Rural 14, bd Roosevelt L-2450 Luxembourg

tél.: 478-2520 fax: 46 74 53

Ventes sous forme de liquidations

Les ventes sous forme de liquidations telles qu'elles ont été autorisées par le Ministère des Classes Moyennes sur base de l'article 8 de la loi du 27 novembre 1986 réglementant certaines pratiques commerciales et sanctionnant la concurrence déloyale. Situation au 07/09/95.

ARMURERIE SCHMIT J	ı
30, Grand'rue	
L-9710 Clervaux	

L-3230 Bettembourg

BECHBERGER Marie-Josée 13, route d'Esch

BIJOUTERIE MARTIN-SERRA S.à r.l. c4049/95

27, route de Luxembourg L-4761 Petange

BOUTIQUE CAPRICE S.à r.l. 25, rue des Capucins L-1313 Luxembourg

BOUTIQUE REVELATION S.à r.l. 41, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg

BOUTIQUE SNOB S.à r.l. 7, rue Michel Rodange L-4660 Differdange

BOUTIQUE SNOB S.à r.l. 4. rue Glesener

L-1630 Luxembourg **BRAQUET Jeanne**

32, Grand'rue L-9240 Diekirch

CAISSE RURALE RAIFFEISEN HOBSCHEID-STEINFORT-KOERICH, 16, Grand'rue L-8372 Hobscheid Cessation totale

CALZALUX S.A. 24, rue de Strasbourg L-2560 Luxembourg

DASBOURG Paul 13, Grand'rue L-777 Bissen

DAUL Christiane 8, rue Notre-Dame L-2240 Luxembourg

DEDE S.à r.l. 81, rue de l'Alzette L-4011 Esch-sur-Alzette

DILLENSCHNEIDER Gisèle 9. rue Michel Rodange L-4660 Differdange

c5022/95 15.09.95 - 14.12.95 Transf. immobilière

c3090/94 12.01.95 - 11.01.96 Cessation totale

18.03.95 - 17.03.96 Cessation totale

c4051/95 01.04.95 - 31.03.96 Cessation totale

c4075/95 02.05.95 - 01.05.96 Cessation totale

c4058/95 29.03.95 - 28.03.96 Cessation totale

c4058/95 29.03.95 - 28.03.96 Cessation totale

c4034/95 04.03.95 - 03.03.96 Cessation totale

c5016/95 01.08.95 - 31.07.96

c4035/95 11.03.95 - 10.03.96 Cessation totale

c5017/95 31.07.95 - 30.07.96 Cessation totale

c5015/95 23.09.95 - 22.12.95 Déménagement

c5046/95 13.10.95 - 12.01.96 Transf. immobilière

c4083/95 06.05.95 - 05.05.96 Cessation totale

DUE Albert 47, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg

ETS PIERRE KAHN ET CIE SECS 41-43. Grand rue L-9050 Ettelbruck

FOURRURES JENNY S.à r.l. 8, rue Notre-Dame L-2240 Luxembourg

GILLEN-ASSELBORN Annette 37, avenue de la Gare L-9540 Wiltz

GOUSENBOURGER-MEYERS Elise 8, rue de Mersch L-7780 Bissen

GREISCH Eliane 39, avenue de la Liberté L-4601 Differdange

GREISCH Nicolas 28, rue G.D. Charlotte L-7520 Mersch

GRILLI GIOVANNI 111-113, rue de l'Alzette L-4011 Esch/Alzette

HADAN S.à r.l. Centre Commercial 2000 L-3378 Livange

HEINTZ-OFFENBACH Elise 20, rue du X Septembre L-4320 Esch/Alzette

HOFFMANN Rodolphe 61, avenue de la Liberté L-4601 Differdange

JALOUSIE S.à r.l. Centre J.F. Kennedy L-9053 Ettelbruck

JOLIE MARIEE S.à r.l. 48, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg

KIEFFER Janine 1, rue de la Montagne L-6470 Echternach

KELTESCH André S.à r.l. 6, place Joseph Bech L-9211 Diekirch

KELTESCH André S.à r.l. 5, place Joseph Bech L-9211 Diekirch

KIDS CORNER S.à r.l. 19. avenue Monterey L-2163 Luxembourg

c3081/94 22.11.94 - 21.11.95 Cessation totale

c5035/95 02.10.95 - 01.01.96 Transf. immobilière

c4044/95 02.05.95 - 01.05.96 Cessation totale

c3079/94 14.11.94 - 13.11.95 Cessation totale

c3095/94 03.01.95 - 02.01.96 Cessation totale

c4007/95 31.01.95 - 30.01.96 Cessation totale

c4004/95 01.02.95 - 31.01.96 Cessation totale

c5056/95 18.10.95 - 17.10.96 Cessation totale

c5038/95 02.10.95 - 01.01.96 Déménagement

c4080/95 02.05.95 - 01.05.96 Cessation totale

c5001/95 01.10.95 - 30.09.96 Cessation totale

c3077/94 10.11.94 - 09.11.95 Cessation totale

c4094/95 19.05.95 - 18.05.96 Cessation totale

c4039/95 22.03.95 - 21.03.96 Cessation totale

c5028/95 01.11.95 - 02.02.96 Transf. immobilière

c5028/95 01.11.95 - 02.02.96 Transf. immobilière

c3082/94 22.11.94 - 21.10.95 Cessation totale

KOENIG Raymond	c4006/95	MOBILI S.A.
9, place de l'Europe L-4112 Esch/Alzette	01.02.95 - 31.01.96 Cessation totale	19, rue de Crauthem L-3390 Peppange
	- 4020 /05	MONTAZAM SADIGHI Kokab
KOHN Françoise	c4038/95	Centre Rosenstiel; 4-6, rue Phil. I
5, rue Emile Mark	29.03.95 - 28.03.96	
L-4620 Differdange	Cessation totale	L-2340 Luxembourg
KRIEBS Mathias	c4099/95	MOSSONG Yvonne
45, Grand'rue	31.05.95 - 30.05.96	8, rue principale
L-9530 Wiltz	Cessation totale	L-8530 EII
LEVANTE S.à r.l.	c5008/95	MULTIMEDIALAND S.à r.l.
10, route de Thionville	15.07.95 - 14.07.96	29, rue rue Laach
L-2610 Luxembourg	Cessation totale	L-7681 Waldbillig
LEVY JAN PHILIPPE S.e.c.s.	c4060/95	ORIENT TEPPICH OASE S.à r.l.
60, Grand'rue	22.04.95 - 21.04.96	52, rue d'Anvers
L-9050 Ettelbruck	Cessation totale	L-1130 Luxembourg
2000 Ettolbruon	JOSSAGOT LOCATE	2220 23/0/1/20018
LIPPIS Antonio	c4056/95	PALAIS DE L'ENFANT S.à r.l.
36-38, Grand'rue	14.10.95 - 13.01.96	56a, avenue de la Liberté
L-1660 Luxembourg	Transf. immobilière	L-1930 Luxembourg
MAES Caroline	c4079/95	RASQUIN Marie
53, rue Collart	28.04.95 - 27.04.96	5-7, rue de la Fontaine
L-3220 Bettembourg	Cessation totale	L-9521 Wiltz
MAFFI Robert	c3053/94	RECKEN Elvire
25, avenue de la Liberté	10.11.94 - 09.11.95	1, rue de la Gare
L-4601 Differdange	Cessation totale	L-9707 Clervaux
MAISON BRAUN SOEURS	c4062/95	ROSSKY S.à r.l.
184, avenue de la Gare	01.07.95 - 30.06.96	4, rue St. Vincent
L-4531 Obercorn	Cessation totale	L-4344 Esch/Alzette
MAICON OFFIC 2 -1	04072 /OF	SAND Charles
MAISON CERF S.à r.l.	c4073/95 01.07.95 - 30.06.96	13, rue Louvigny
5, rue Barble		L-1946 Luxembourg
L-1210 Luxembourg	Cessation totale	F-1940 Enverinonia
MAISON DE LAINE EWEN S.à r.i.	c5012/95	SCHEFFEN Mariette ép. KOHNEN
23, rue St. Sebastien	01.10.95 - 30.09.96	150, route de Trèves
L-3752 Rumelange	Cessation totale	L-2630 Luxembourg
MAISON HILGES S.à r.I.	c4081/95	SCHMITZ & CIE S.à r.l.
37B. rue des Romains	03.05.95 - 02.05.96	16, rue des Tondeurs
L-8041 Strassen	Cessation totale	L- 9570 Wiltz
MARELLI Edouard et Cie Secs	c5018/95	SCHMITZ-HERMES Fernand
39, avenue de la Gare	14.09.95 - 13.12.95	32-34, rue des Tondeurs
L-1611 Luxembourg	Déménagement	L- 9570 Wiltz
MADIE ODII E C }!	°E030 (05	CCUNFINED Iogánhina
MARIE ODILE S.à r.l.	c5020/95 27.07.95 - 26.07.96	SCHNEIDER Joséphine 57, route d'Esch
21A, Centre Aldringen	27.07.95 - 26.07.96 Cessation totale	L- 3230 Bettembourg
L-1118 Luxembourg	Cessation totale	L- 3230 Dettermourg
MEHRABKHANI Abbas	c5024/95	SCHOLTES Marie-Louise
21, avenue de la Faiencerie	10.09.95 - 09.09.96	20, avenue de la Gare
I 1E10 Luvembeurd	Connection totals	I 4121 Ecoh / Alzotto

Cessation totale

Cessation totale

Cessation totale

10.09.95 - 09.09.96

03.02.95 - 02.02.96

c5024/95

c4011/95

L-1510 Luxembourg

MEHRABKHANI Abbas

14, rue de la Libération

L-4210 Esch/Alzette

MESENBURG René

24, place du Marché

L-6460 Echternach

c5049/95 02.11.95 - 01.02.96 Déménagement c4064/95 stiel; 4-6, rue Phil. II, 04.05.95 - 03.05.96 Cessation totale c4068/95 22.04.95 - 21.04.96 Cessation totale c5021/95 12.08.95 - 11.08.96 Cessation totale c3069/94 30.11.94 - 29.11.95 Cessation totale c5023/95 01.11.95 - 31.12.95 Transf. immobilière c4042/95 01.08.95 - 31.07.96 Cessation totale c4098/95 31.05.95 - 30.05.96 Cessation totale c5000/95 14.08.95 - 13.11.95 Cessation partielle c4072/95 21.04.95 - 20.04.96 Cessation totale c4045/95 13.04.95 - 12.04.96 Cessation totale c3072/94 14.11.94 - 13.11.95 Cessation totale c5009/95 15.07.95 - 14.7.96 Cessation totale c4009/95 18.02.95 - 17.02.96 Cessation totale c5006/95 15.07.95 - 14.07.96 Cessation totale c4041/95 01.03.95 - 28.02.96

Cessation totale

Cessation totale

15.09.95 - 14.09.96

c5025/95

L- 4131 Esch/Alzette

115, rue de l'Alzette

L- 4011 Esch/Alzette

L- 1536 Luxembourg

SCHROELL André

9, rue du Fossé

SCHREINER-MERGES Odile

Compaq Computers

Novell Networking

Hewlett Packard & Epson Printers

Barcode Reader Ticket Printer

Modems Ptt approved

Microsoft

ADSOFT

Europe S.A.
Computer & Networking Solutions

149, route d'Arlon L-8009 STRASSEN Tel. 316343 Fax. 316341

Combining People, Software and Computers to solve problems

since 1984

Compaq Reseller Novell Networking Partner **GENIESAL**

Salaires/Traitements

GENIEFACT

Facturation, Stock Centrale, Grossiste

&

GENIEPOS

Votre Gestion du Magasin avec Tickets de Caisse, Stock, Factures, Réparations

Comptabilité

Financière Européenne

Développement sur mesure

Se habla Español

La qualité d'un service personnalisé

Comptabilité générale

- Constitution, Administration, Domiciliation de sociétés Luxembourgeoises et Etrangères
- Fiscalité
- Conseil en organisation
- Gestion et comptabilité des salaires
- International Business consultants
- Mise en relations bancaires

TFG.

Fiduciaire du Centre

-ABC4/0%

Si parla Italiano

High quality personalized service

- Full accountancy Full domiciliation and administrative services
 - Full Nominee and Management services
 - Trust facilities •
 - UK, Offshore and Luxembourg companies
 - Ready made or own choice of name
 - International Business consultancy
 - Bank introductions •

UK and OFFSHORE companies

English spoken

Rue de Strasbourg 16, L-2560 LUXEMBOURG - Tél.: (352) 40 42 35 - Fax: (352) 40 42 36

Uniquement sur rendez-vous - With appointment only

SCHWACHTGEN Nicole

6-8, avenue de la Liberté L- 4601 Differdange

SCHWARTZ Lucienne

11, rue Marie-Adelaide L- 4837 Rodange

SIMON-ERSFELD Christiane

2, rue du Marché L- 9260 Diekirch

SONNTAG Renée

49, boulevard G.D. Charlotte L-1331 Luxembourg

SUCCESSION DE MADAME KIOES MARIE-JEANNE

c/o Georges Kioes 11a, rue des Capucins L-1313 Luxembourg

SUCCESSION DES ETS LION & CIE SECS

30, rue de l'Alzette L-4010 Esch-sur-Alzette c4078/95

04.05.95 - 03.05.96 Cessation totale

c4008/95

25.01.95 - 24.01.96 Cessation totale

c3078/94

01.12.94 - 30.11.95 Cessation totale

c5031/95

20.09.95 - 19.09.96 Cessation totale

c5029/95

23.09.95 - 22.12.95 Vente de stock recueilli par les

héritiers

c5039/95

14.11.95 - 13.02.96 Vente de stock recueilli par les héritiers TAPIS REVE D'ORIENT S.A.

26b, bd. Royal, 31-33, av. Monterey L-2449 Luxembourg

WAGNER Henri

10, rue de l'Alzette L-4010 Esch/Alzette

WAGNER Myriam

26, rue de Luxembourg L-4760 Petange

WAGNER SELECTION S.A.

65, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg

YAGHMA Reza

107, rue de Luxembourg L-4940 Bascharage c3083/94

01.12.94 - 30.11.95 Cessation totale

c4013/95

02.02.95 - 01.02.96 Cessation totale

c4043/95

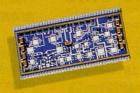
11.03.95 - 10.03.96 Cessation totale

c4070/95

15.04.95 - 14.04.96 Cessation totale

c5013/95 05.08.95 - 04.08.96

Cessation totale



NOUS AUSSI, NOUS AVONS DES PUCES.

Vous nous connaissez pour nos installations téléphoniques? Apprenez à nous connaître pour nos réseaux informatiques, nos systèmes de sécurité, notre matériel bureautique. Installés, connectés, maintenus avec le même soin, le même savoir-faire qui a fait notre réputation: la qualité Téléphonie.

EXPERTS EGALEMENT EN RESEAUX INFORMATIQUES, SECURITE, BUREAUTIQUE



Mission de prospection commerciale en Arabie Saoudite et aux Emirats Arabes Unis

La Chambre de Commerce a l'honneur de vous confirmer que la mission de prospection commerciale luxembourgeoise en Arabie Saoudite et aux Emirats Arabes Unis sera organisée du **8 au 18 décembre 1995** et non pas du 10 au 18 novembre 1995.

Bau/Fachmessen am Arabischen Golf (6-9.05.96)

Drei Bau/Fachmessen öffnen zeitgleich im Mai kommenden Jahres in der Hauptstadt der Vereinigten Arabischen Emirate Abu Dhabi ihre Pforten. Während die GULF IDEAL DECORATION '96 als Schau für Innen und Außengestaltung von Haus und Garten konzipiert wurde, zeigt die BUILDMAT '96 Baumaterialien und Baumaschinen. Die dritte Ausstellung CITYPLAN '96 widmet sich Produkten, Ausrüstungen, Dienstleistun-

Baumaschinen. Die dritte Ausstellung CITYPLAN '96 widmet sich Produkten, Ausrüstungen, Dienstleistun
Spécialiste des systèmes de gestion (plus de 500 installations)

Pour tous commerces



DISTRIBUTION

59, GRAND-RUE L-3394 ROESER TéL 36 91 91/Fax 36 91 96 S.A.V. 7/7 36 91 95 IMPORT-EXPORT

REPRESENTATIONS
EXCLUSIVES

CONCEPTION

EQUIPEMENT

gen und Know-how für den Auf-und Ausbau städtischer Infrastrukturen.

Abu Dhabi, die zentral gelegene Hauptstadt der Vereinigten Arabischen Emirate, ist das Tor zur arabischen Welt und bedeutendster Handelsplatz der Region.

Für weitere Informationen, wenden Sie bitte sich an: Fräulein Carine Hardt, Tel.: 42 39 39-314.

Internationale Ausstellung für Bauausrüstung und Bautechnik

CONET'96 Japan, 20-23 Nov. 1996 MAKUHARI MESSE, TOKIO JAPAN

Die CONET, die alle zwei Jahre in Tokio abgehalten wird und nun zum 37. Mal stattfindet, ist gegenwärtig die größte internationale Ausstellung in Asien. Messeteilnehmer sind Unternehmen aus allen Branchen, wie z.B. Baumaschinen, Bauroboter-Technologie, Baumaschinen-Komponenten und Zubehör, Bautechnik, Baumaschinenausrüstung, Baumaterialien oder Datenverarbeitung. CONET-Hauptveranstalter ist die Japan Construction Mechanization Association und außerdem sind noch die Japan Society of Civil Engineers, Japan Civil Engineering Contractors' Association Inc. und die Japan Road Contractors Association als Mitveranstalter beteiligt. Diese in Japan auf ihrem Gebiet einmalige Messeausstellung findet mit der Unterstützung des Bautenministeriums, des Ministeriums für Internationalen Handel und Industrie und mit der Regierung in Verbindung stehenden Organisationen als Sponsoren

Für weitere Informationen über diese Ausstellung, wenden Sie sich bitte an Fräulein Carine Hardt, Tel.: 42 39 39-314.

En cas de changement d'adresse, veuillez bien nous en informer.

Chambre de Commerce L-2981 Luxembourg Mme Pascale Eydt Tél.: 42 39 39 - 340 Téléfax: 43 83 26 Télex: 60 174 chcom lu

European Auto Supplier Mission '96

Detroit, Michigan USA



L'Etat de Michigan organise en collaboration avec la Commission européenne une mission du 26 au 29 février 1996 permettant aux fournisseurs européens de pièces pour l'industrie automobile de rencontrer des partenaires américains.

Les entreprises intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires à la Chambre de Commerce, MIIe Edith Stein, tél.:42 39 39-316.

Suspension de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Côte d'Ivoire de la chaîne BICC/ATA à partir du 6 octobre 1995

Le groupe de travail "Système ATA" du BICC a décidé, à l'unanimité, lors de sa réunion des 27/28 septembre 1995 de suspendre la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'ivoire de la Chaîne BICC/ATA, en raison du défaut d'exécution de ses obligations financières et administratives en relation avec le fonctionnement du Système ATA.

La suspension de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire prend effet à partir du 6 octobre 1995.

En conséquence, il est strictement interdit aux Chambres de Commerce et d'Industrie de l'UEBL émettrices de Carnets ATA, d'émettre un carnet ATA à destination de ce pays à partir du 6 octobre 1995.

De plus, la Chambre de Commerce du Luxembourg informe les titulaires de carnets déjà émis à ne pas les utiliser pour une importation temporaire en Côte d'Ivoire à partir de la date fixée ci-dessus.

Tout détenteur d'un carnet ATA contrevenant aux présentes instructions, en assumera seul les conséquences financières. Par ailleurs, la Chambre de Commerce se réserve le droit de suspendre tout titulaire contrevenant aux présentes instructions.

Pour toute information supplémentaire, veuillez vous adresser à M. Léon Donven, tél.: 42 39 39-323.

Thailande Durée d'admission temporaire sous Carnet ATA

La Chambre de Commerce informe les titulaires et demandeurs de Carnets ATA que les autorités douanières thaïlandaises limitent l'utilisation du Carnet ATA pour des importateurs temporaires à une période de deux mois maximum.

Pour toute information supplémentaire, veuillez vous adresser à M. Léon Donven, tél.: 42 39 39-323.

Gateway to Japan

La Chambre de Commerce a l'honneur d'informer ses membres qu'une nouvelle brochure "Gateway to Japan" vient de sortir. Cette brochure évoque les séminaires, les foires et les missions prévus par la Commission Européenne dans le cadre du programme "Gateway to Japan". Les gens intéressés par l'obtention de cette brochure sont priés de s'adresser à MIle Carine Hardt, tél.: 42 39 39-314.



GATEWAY TO JAPAN



well ech hun méng Bank bei mir um Büro.

"En fait, au bureau, je suis relié à ma banque par ordinateur. Le logiciel S-MultiLine me permet d'avoir un accès direct à tous nos comptes, d'en connaître les soldes, de visualiser les dernières opérations, voire d'effectuer des transferts. Je peux agir plus rapidement et réinvestir les fonds disponibles plus efficacement. Je ne voudrais plus m'en passer."

Roland Kieffer Directeur financier

ELECTRONIC BANKING mécht villes méi einfach.

S-MultiLine

Le service S-MultiLine est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. S-MultiLine est un logiciel spécialement conçu pour les professionnels. A partir de votre PC, vous pouvez consulter vos comptes et transmettre des ordres bancaires. Vous bénéficiez d'un accès rapide aux données financières et vous pouvez optimiser la gestion et le réinvestissement de vos fonds. Une assistance technique vous est fournie en cas de besoin.

S-FAX

Le service S-FAX est accessible au numéro de fax 4015-4050, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Très apprécié des retraités actifs, S-FAX vous permet de procéder à des simulations de prêt ou d'épargne, d'exécuter des transactions bancaires, de consulter le solde de vos comptes ou de commander des documents. En fait, S-FAX propose les mêmes services que S-PHONE et, en plus, l'impression noir sur blanc du rapport d'envoi.

S-PHONE

Le service S-PHONE est accessible au numéro de téléphone 4015-4015, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, même de l'étranger. S-PHONE vous permet d'avoir accès à une multitude de services bancaires. Vous pouvez, par exemple, connaître le cours de change du dollar ou du franc suisse. Vous pouvez également contrôler la situation de vos comptes, effectuer des opérations de virement, tout cela grâce aux touches de votre téléphone.

S-BANK

Les guichets S-BANK sont ouverts 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Vous pouvez y retirer des billets en LUF et en devises, effectuer des virements, consulter votre solde ou encore visualiser les derniers mouvements de votre compte. Vous pouvez également y recevoir des informations générales, telles que la valeur des placements ou découvrir les nouveaux produits de la BCEE.



Messen und Ausstellungen Nov./Dez. 1995

Für weitere Auskünfte steht die Handelskammer Ihnen gerne zur Verfügung (Mme Hoor, Tel.: 42 39 39-315). Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Organisator vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen.

5.- 9.11.1995 - BRÜSSEL (B)

S.I.M.B.

Internationale Möbelmesse - Brüssel Tel.: 003222182844

5.-10.11.1995 - MAILAND (I)

MIFED

Internationaler Markt für Film und Fernsehen Tel.: 0039249971

6.-11.11.1995 - PARIS (F)

BATIMAT

Internationale Fachausstellung für Bausstoffe, Bauteile und Innenausbau Tel.: 0033147565000

6.-11.11.1995 - PARIS (F)

INTERCLIMA

Internationale Fachausstellung der Heizungs-, Kälte- und Klimatechnik Tel.: 0033147565000

7.- 9.11.1995 - BREMEN (D)

POWER OUALITY

Internationale Konferenz und Fachmesse für die Energiewirtschaft Tel.:0049911367058

7.- 9.11.1995 - FRANKFURT/MAIN (D)

Food Ingredients Europe

Internationale Ausstellung für Nahrungsmittelingredienzen, Produktentwicklung und Qualitätskontrolle Tel.: 0031346573777

7.-9.11.1995 - KÖLN (D)

SCANTECH EXPO EUROPE

Ausstellung für Automatische Identifizierung Tel.: 00441244378888

7.- 9.11.1995 - BIRMINGHAM (GB)

IWEX

Internationale Ausstellung für Wasseraufbereitung Tel.: 00441923228577

7.-10.11.1995 - DÜSSELDORF (D)

A + A ARBEITSSCHUTZ + ARBEITSMEDIZIN

Internationale Fachmesse + Kongreß + Treffpunkt Sicherheit Tel.: 0049211456001

7.-10.11.1995 - SAARBRÜCKEN (D)

BÜFA

Interregionale Bürofachmesse Tel.: 0049681954020

7.-10.11.1995 - SAARBRÜCKEN (D)

ENERGIE + UMWELT

Internationale Messe für Energietechnologie, Energieeinsparung, Umweltschutztechnik und umweltfreundliches Bauen Tel.: 0049681954020

7.-10.11.1995 - SAARBRÜCKEN (D)

PRODUKTION, KONSTRUKTION, DESIGN

Fachmesse für Betriebsausrüstung und Fertigungstechnik in Industrie und Handwerk Tel.: 0049681954020

rei.: 0049681954020

7.-11.11.1995 - BRÜNN (CZ)

ENVIBRNO

Internationale Ausstellung im Bereich Technologien für Umweltschutz und Umweltgestaltung Tel.: 0042541151111

9.-12.11.1995 - FRANKFURT/MAIN (D)

TRAVEL TRADE MESSE FRANKFURT

Die Internationale Reise-Fachmesse Tel.: 00496975750

9.-12.11.1995 - LISSABON (P)

FILTECNICA

Internationale Messe für Industrieausrüstung, Zulieferung und Wartung Tel.: 0035113601500 10.-14.11.1995 - MAILAND (I)

EXPO FOOD

Internationale Ausstellung für Nahrungsund Genußmittel und Getränke Tel.: 00392349841

10.-14.11.1995 - MAILAND (I)

EXPO TOUR

Internationale Ausstellung für Tourismus- Service, Hotel- und Cateringausrüstung Tel.: 00392349841

11.-13.11.1995 - MÜNCHEN (D)

ACCESSOIRES & MODE

Sorfortprogramme
Tel.: 004989519900

11.-19.11.1995 - KÖLN (D)

ART COLOGNE

Internationaler Kunstmarkt Tel.: 00492218210

12.-16.11.1995 - LEIPZIG (D)

GASTE

Fach- und Kommunikationsmesse für das Gastgewerbe Tel.: 00493412230

14.-16.11.1995 - LONDON (GB)

CREATIVE PACKAGING

Internationale Fachmesse für kreative Verpackung Tel.: 00441322660070

15.-18.11.1995 - PARIS (F)

ISE IMPRINTED SPORTSWEAR EUROPE

Internationale Ausstellung für bedruckte Sportkleidung Tel.: 0033143384800

17.-19.11.1995 - BERLIN (D)

HAUS & BAU

Berliner Sanierungstage Tel.: 0049303519470

17.-19.11.1995 - LEIPZIG-MARKKLEEBERG (D)

LIPSIA PFERD

Ausstellung für Pferde und Pferdesport Tel.: 0049303088930

18.-21.11.1995 - ESSEN (D)

A

Internationale Antiquitäten- und Kunstausstellung Tel.: 004920172440

20.-22.11.1995 - PARIS (F)

TRADE

Internationale Ausstellung für Zwischenhändler und internationale Handelsgesellschaften
Tel.: 003399461111

CONSTRUISEZ VOTRE AVEI

20.-24.11.1995 - LUXEMBOURG (L)

Internationale Fachmesse

für Städtische Ausrüstung und Kommunaltechnik Tel.: 43991

21.-24.11.1995 - PARIS (F)

INTER SELECTION

Internationales Modetreffen für den Großhandel

Tel.: 0033147563232

21.-24.11.1995 - PARAIS (F)

MILIPOL

Internationale Ausstellung von Ausrüstungen für Polizei, Zivilschutz und Militär Tel.: 0033146278200

22.25.11.1995 - DÜSSELDORF (D)

COMPAMED

Internationale Fachmesse von Komponenten, Vorprodukten und Rohstoffen für die medizintechnische Fertigung Tel.: 0049211456001

22.-25.11.1995 - LAUSANNE (CH)

BATITEC

Internationale Fachmesse für technische Hausinstallationen Tel.: 0041216432111

23.-29.11.1995 - BASEL (CH)

IGEHO

Internationale Fachmesse für Gemeinschaftsverpflegung, Hotellerie und Restauration

Tel.: 0041616862020

24.-27.11.1995 - METZ (F)

Antiquitätenmesse

Tel.: 003387556618

25.11.- 3.12.1995 - BRÜSSEL (B)

COCOON

Internationale Ausstellung für Inneneinrichtung und Design Tel.: 003226608930

28.-30.11.1995 - FRANKFURT/MAIN (D)

CPHL

Internationale Ausstellung und Konferenz für pharmazeutische Zusätze Tel.: 0031345673777

28.-30.11.1995 - KÖLN (D)

MARICHEM

Internationale Ausstellung und Konferenz für Transport, Umschlag und Lagerung flüssiger Chemikalien Tel.: 0044714369774

28.-30.11.1995 - SINDELFINGEN (D)

DRIVES

Internationale Fachmesse und Kongress für elektrische Antriebstechnik Tel.: 0049711619460 30.11.- 3.12.1995 - LUXEMBOURG (L)

A-A-A

Ausstellung Kunst, Antiquitäten, Aktualitäten Tel.: 43991

1.- 3.12.1995 - KÖLN (D)

REISEMARKT

Reisemarkt Köln International Tel.: 00492218210

1.-4.12.1995 - TURIN (I)

RESTRUCTURA

Ausstellung Technik, Ausrüstung, Anlagen und Materialien für Bau, Renovierung und Instandhaltung Tel.: 0039116644111

1.-10.12.1995 - ESSEN (D)

MOTOR-SHOW ESSEN

Internationale Spezialmesse Automobile - Tuning - Motorräder - Oldtimer Tel.: 004920172440

1.-10.12.1995 - LISSABON (P)

MOTOR EXPO

Automobil-Ausstellung Tel.: 0035113876770

1.-10.12.1995 - PORTO (P)

MOTORSHOW

Internationale Motorradausstellung Tel.: 0035129981400

1.-11.12.1995 - PARIS (F)

Internationale Ausstellung

für Schwimmbäder, Heilquellen und Sauna Tel.: 0033149532700

2.-11.12.1995 - PARIS (F)

NAUTIQUE

Internationale Bootsschau Tel.: 0033149532700

3.-12.12.1995 - SAARBRÜCKEN (D)

AMTEC

Amateurfunk- und Elektronik-Börse Tel.: 004968171949

5.-7.12.1995 - BERLIN (D)

IRC

Internationaler Recycling-Kongreß mit Fachausstellung Tel.: 00493391503371

5.- 7.12.1995 - DÜSSELDORF (D)

EURO-FACTORY + EURO-FACILITY

Fachmesse für Planung, Ausrüstung und Instandhaltung in der Industrie Tel.: 0049211914560

5.-8.12.1995 - FRANKFURT/MAIN (D)

EUROMOLD

Europäische Fachmesse für Werkzeug- und Formenbau, Design und Produktentwicklung Tel.: 004969234331

5.-8.12.1995 - FRANKFURT/MAIN (D)

EUROROBOT

Europäische Fachmesse für Robotertechnik Tel.: 004969234331

5.-8.12.1995 - UTRECHT (NL)

ARBO

Internationale Fachmesse für Sicherheit und Gesundheitsschutz am Arbeitsplatz Tel.: 0031205491212

5.-8.12.1995 - UTRECHT (NL)

ECOTECH

Internationale Fachmesse für Abfallverwertung, Recycling und Umwelttechnik Tel.: 003130955911

6.-9.12.1995 - UTRECHT (NL)

BOUWMATERIEEL

Fachmesse für Werkstoffe, Transportmittel, Werkzeuge und Hilfsmittel für den Bau, die Landwirtschaft und Industrie Tel.: 003130955911

7.-12.12.1995 - LEIPZIG (D)

TC

Leipziger Messe Touristik und Caravaning Tel.: 0049303959051

13.-15.12.1995 - PARIS (F)

ECI - L'ENTREPRISE COMMUNIQUE

Ausstellung für innerbetriebliche Kommunikation Tel.: 0033144398500

La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises un dossier reprenant des propositions d'affaires, des propositions de coopérations et de recherches de partenaires financiers, pour consultation. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la Chambre de Commerce, Mme Viviane Hoor, tél.: 42 39 39-315.



INTER REGION

S A A R - L O R - L U X L'ANNUAIRE SANS FRONTIERES

Dans cette édition, vous trouverez des informations sur:

- plus de 13.000 entreprises,
- 1.200 secteurs d'activités économiques,
- 4.700 margues,
- Les noms et les fonctions de 30.000 décideurs.

INTER REGION

est distribué gratuitement à plus de 15.000 entreprises.

NOUVEAU!!

Depuis mi-février 1995, toutes ces informations sont aussi disponibles sur Minitel 3617 code INTER REGION

Informations et sélections disponibles en temps réel sur votre écran ou en différé sous forme de listings, étiquettes, disquettes ou fiches phoning qu'Editus est à même de vous fournir.

A partir de janvier 1996:

"LES DECIDEURS DU SAAR-LOR-LUX"

Plus de 400 pages entièrement consacrées aux hommes et aux femmes qui animent les entreprises de la Grande Région.

Editus s.àr.l. - 28, rue Michel Rodange - L-2430 Luxembourg Téléphone: 49 60 51 - Téléfax: 49 60 56

Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Ministère de l'Economie

 Projet de loi portant approbation du Protocole portant modification de la loi uniforme Benelux en matière de dessins ou modèles, signé à Bruxelles, le 28 mars 1995. (1832)

Ministère de l'Energie

- Projet de règlement grand-ducal concernant l'indication de la consommation d'énergie des sèche-linge à tambour. (1837)
- Projet de règlement grand-ducal concernant l'indication de la consommation d'énergie des machines à laver le linge domestique. (1838)

Ministère de l'Environnement

- Projet de règlement grand-ducal concernant la liste des substances visées à l'article 13 point 1 cinquième tiret de la loi du 15 juin 1994
 - relative à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses
 - modifiant la loi du 11 mars 1981 portant réglementation de la mise sur le marché et de l'emploi

de certaines substances et préparations dangereuses. (1834)

- Projet de règlement grand-ducal modifiant et complétant les annexes de la loi du 15 juin 1994
 - relative à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses
 - modifiant la loi du 11 mars 1981 portant réglementation de la mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses. (1836)

Ministère des Finances

- Projet de budget Vol. 1. (1833)
- Projet de loi relative aux banques d'émission de lettres de gage. (1839)

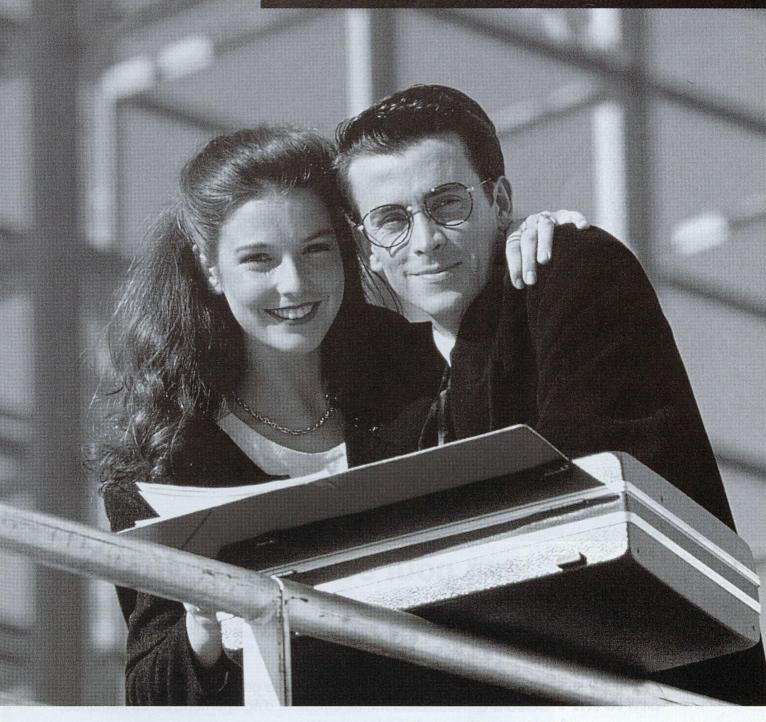
Ministère de la Santé

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 30 avril 1993 déterminant le montant de la taxe due pour l'inspection des viandes ainsi que les modalités de sa perception. (1835)

Ministère de la Sécurité Sociale

Projet de règlement grand-ducal fixant les coefficients d'ajustement prévus à l'article 22 du code des assurances sociales. (1840)

CONSTRUISEZ VOTRE AVENIR



Faites profiter votre entreprise des multiples avantages du leasing.

Vos investissements sont financés à 100%. Vous gardez intacts vos moyens propres et diverses sources de financement pour d'autres utilisations, tout en bénéficiant des avantages fiscaux spécifiques à cette formule de financement.

Contactez-nous! Créditlease vous conseillera pour trouver, avec vous, la solution qui convient le mieux à votre entreprise.

@ CREDITLEASE 7

Société de Location et de Leasing

Société Anonyme

50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Téléphone 45 88 50, Téléfax 45 81 03 Filiale du Crédit Européen S.A.



... un goût commun pour le défi.

Associons nos dynamiques:

votre punch, vos projets et votre ambition, notre savoir-faire et notre conviction d'être toujours perfectible.

Nous vous aiderons à optimaliser votre gestion: crédits d'investissement, de caisse et d'équipement, aides étatiques, leasing et conseil en placements.

N'hésitez pas à contacter nos Chargés d'Entreprise auprès de nos agences ou de notre Département Entreprises.



CREDIT

Département Entreprises: 52, route d'Esch L-2965 Luxembourg Téléphone 44 99 15 01 Téléfax 44 58 60

Agences: Luxembourg (6x), Strassen, Esch/Alzette (2x), Bettembourg, Dudelange, Differdange, Pétange, Rodange, Mersch, Ettelbruck, Diekirch, Wiltz, Junglinster, Echternach, Wasserbillig.





Grand Prix européen tourisme et environnement

Dans le cadre du Plan d'Actions Communautaires en faveur du tourisme, institué par décision du Conseil du 13 juillet 1992, la Direction Générale XXIII de la Commission de l'Union Européenne a lancé, le 15 mars 1995, le Premier Prix Européen Tourisme et Environnement auprès de 17 pays de l'Espace Economique Européen.

Ce Grand Prix a pour ambition de promouvoir un tourisme durable qui favorise à long terme le développement économique et social d'une ville, d'une région et, à plus large échelle, d'un pays. Il récompensera les cas exemplaires de recherche d'un juste équilibre entre politique touristique et respect de l'environnement.

Parmi les 51 projets présentés par les 17 pays européens figurent les trois projets luxembourgeois suivants:

- le Futur Parc Naturel de la Haute-Sûre présenté par le SYCOPAN (Syndicat Intercommunal du Parc Naturel de la Haute-Sûre). Ce projet a une triple mission: conservation et mise en valeur touristique du patrimoine culturel et historique, éducation de l'homme moderne à une meilleure compréhension de l'équilibre naturel, accueil et prise en charge du visiteur.
- le Musée rural vivant "A Robbesscheier" de Munshausen présenté par le Syndicat d'initiative de la Commune de Munshausen. Il s'agit d'un projet villageois de démonstration de développement rural touristique, comportant structures d'accueil touristique, écomusée, promotion de l'hébergement et de l'animation locale, rénovation de l'immobilier pour le développement intégré du tourisme.
- le projet "Luxembourg Capitale" présenté par le Syndicat d'Initiative et de Tourisme de la Ville de Luxembourg ensemble avec le Service des Sites et Monuments Nationaux et le Musée National d'Histoire Naturelle. Riche en monuments historiques, en curiosités culturelles et en sites pittoresques, avec sa vieille ville et une partie de ses fortifications inscrites à la liste du patrimoine culturel mondial de l'UNESCO, la capitale millénaire du Luxembourg voit dans le moyen terme à trouver entre environnement et tourisme un défi plutôt qu'une

contrainte. Dans cet ordre d'idées, l'itinéraire "Wenzel" fait figure d'initiative exemplaire.

Un jury européen vient de faire une présélection de 25 destinations parmi lesquels figure également le projet luxembourgeois Futur Parc Naturel de la Haute-Sûre présenté par le SYCOPAN.

Vers la mi-octobre de cette année, ce jury européen aura à désigner la destination lauréate. Un seul Grand Prix sera décerné; toutefois le jury pourra attribuer un Prix Spécial ou plusieurs prix spéciaux à une (ou des) initiative(s) remarquable(s) mais ne satisfaisant pas à l'ensemble des critères d'éligibilité.

Salon de la Gastronomie et du Tourisme à Bruges

Un salon de la Gastronomie et du Tourisme aura lieu du **17 au 26 novembre 1995 à Bruges**. Ce salon professionnel, qui a connu en 1994 un succès accroissant avec 170 exposants et plus de 50000 visiteurs, constitue le point de rencontre des hôteliers, restaurateurs, cafetiers, négociants en gros et détaillants de produits alimentaires, bouchers, charcutiers, boulangers et pâtissiers.

Pour toute information supplémentaire, veuillez vous adresser à MIIe Isabelle Frieden. Tél.: 42 39 39-337

L'accès des personnes handicapées à l'information concernant le tourisme

Le Conseil Supérieur des Personnes Handicapées et Info-Handicap a.s.b.l. organise en collaboration avec le Ministère du Tourisme et l'Office National du Tourisme, un colloque avec comme thème: "L'accès des personnes handicapées à l'information concernant le tourisme". Ce colloque se tiendra au centre de Conférences à Luxembourg-Kirchberg, le lundi 6 et mardi 7 novembre 1995.

Pour toute information supplémentaire, veuillez vous adresser au Conseil Supérieur des Personnes Handicapées et Info-Handicap a.s.b.l., tél.: 36 64 66, fax: 36 08 85.

Commercants et Crédit Européen



Nouveaux appels à propositions

Fidèle à sa décision de lancer les appels à propositions à 4 dates fixes de l'année (15 mars, 15 juin, 15 septembre et 15 décembre), la Commission européenne a publié le 15 septembre 95 bon nombre d'appels à propositions pour une série de programmes spécifiques du IVe Programme-cadre de R & D.

Ci-dessous figurent les résumés de ces appels. Les personnes s'intéressant particulièrement à un ou plusieurs appels peuvent s'adresser aux services de Luxinnovation qui tiennent à leur disposition l'appel complet et le cas échéant les programmes de travail et les dossiers d'information pour les programmes spécifiques. Luxinnovation fournit volontiers des renseignements supplémentaires sur les modalités d'introduction des dossiers, la formulation des demandes ou les procédures de sélection.

ACTS (Technologies et services avancés de communication)

Les propositions doivent couvrir les activités visant le renforcement de la participation dans le programme ACTS et la consolidation des travaux technologiques.

Date limite de soumission: 1.3.1996

Biotechnologies

Les propositions peuvent être soumises dans les domaines suivants:

l'usine cellulaire, analyse des génomes, biotechnologie des plantes et animaux, communication cellulaire en neurosciences, immunologie et vaccinologie générique, biologie structurale, recherches prénormatives, biodiversité et acceptabilité sociale, infrastructures.

Date limite de soumission: 10.1.1996

Applications télématiques

Les propositions pour des actions de soutien sur la base de frais partagés ou sur la base de 100% des coûts réels peuvent être soumises pour les sujets suivants:

- sensibilisation, diffusion des résultats et promotion de la télématique (tâches SU 3.1 à 3.13)
- coopération internationale (tâches SU 4.1 à 4.4)
- formation (tâches SU 5.1 à 5.3)

Les propositions officielles complètes peuvent être soumises à n'importe quel moment à partir du 15.9.95 et ce jusqu'à la date de clôture fixée au 15.6.1998.

ATION

Joule - Thermie (énergie non nucléaire)

Les propositions sont à soumettre dans les domaines spécifiques suivants:

- Chapitre 2: utilisation rationnelle de l'énergie (URE) (tâches 2.1; 2.2; 2.3; 2.4)
- Chapitre 3: sources d'énergie renouvelables (SER) (tâches 3.2; 3.4; 3.5; 3.6; 3.7; 3.8)
- Chapitre 4: combustibles fossiles (tâches 4.1; 4.4)

 Date limite de soumission: 1.2.1996.

Transports

Avis préliminaire pour le deuxième appel aux propositions.

Le second appel pour le programme transports sera publié au Journal officiel des Communautés européennes du 15 décembre 1995.

Date limite de soumission: 15.3.1996

Brite/Euram III (technologies industrielles et des matériaux)

Le second appel sera publié le 15 décembre 1995.

Date limite de soumission: 17.4.1996

Un projet de proposition facultatif peut être soumis en janvier ou février 1996 pour examen préalable et consultation par les services de la Commission, si les proposants le désirent.

Applications télématiques d'intérêt commun

Le présent appel concerne les tâches suivantes:

- Télématique pour la recherche (RE 5.3)
- Education et formation (ET1.7; ET3.1; ET 3.3)
- Soins de santé (HC5.1; HC 2.2; HC 2.6)
- Personnes âgées et handicapées (toutes tâches)
- Ingénierie linguistique (toutes tâches)
 Date limite de soumission: 15.1.1996 .

Un projet de proposition facultatif peut être soumis au plus tard le 30 novembre 1995 pour examen préalable et consultation par les services de la Commission, si les proposants le désirent.

Formation et mobilité des chercheurs

Cet appel concerne l'activité 3 (formation par la recherche).

Cette activité sera mise en oeuvre au moyen de trois types d'allocations: bourses de formation, bourses de retour et bourses de mobilité pour les chercheurs confirmés.

Date limite de soumission: 14.12. 1995.

Environnement et climat

La publication de l'appel pour ce programme, initialement prévue pour le 15.9.1995, a été reportée au 17.10.1995.

ESPRIT (Technologies de l'information)

Domaines de travail ciblés par le présent appel:

- Technologies des composants et sous-systèmes (TCS) (tâches: 2.21; 2.26)
- Recherche à long terme (LTR) (tâches: 4.2; 4.3; 4.4)
- Informatique distribuée à haute performance: (tâches 6.13; 6.14)
- Intégration dans la fabrication (liM) (tâches: 8.2; 8.6; 8.10; 8.11)

Procédures de soumission:

- Evaluation en une étape: 15.12.1995.
- Evaluation en deux étapes: 15.11.1995.
- Soumissions en continu: les propositions introduites à la suite de l'appel publié le 15.12.94 doivent être soumises au plus tard le 15.2.1996.

SERVICE DE PROMOTION ET D'ASSISTANCE A L'INNOVATION

7, rue Alcide de Gasperi L-1615 LUXEMBOURG

Tél.: 43 62 63

Fax.: 43 83 28 / 43 23 26

E-mail: serge.pommerell@sitel.lu

Séminaires ayant lieu à la Chambre de Commerce

Le langage des gestes

Droit d'inscription: 7.500.-Luf, (documentation et rafraîchissements inclus), à verser avant le début du séminaire au CCP 55983-14 de la Chambre de Commerce

Dates: jeudi 9 et vendredi 10 novembre 1995 de 9.00 à 12.30 et de 14.30 à 18.00 heures

Prévention et gestion des vols, actes de vandalisme, agressions et comportements marginaux

Comment faire face aux délits et actes antisociaux qui se multiplient dans les surfaces commerciales?

jeudi, 9 novembre 1995 de 19.00 à 21.30 heures Module 1: Profil psychologique des délinquants

jeudi, 16 novembre 1995 de 19.00 à 21.30 heures Module 2: Délinquance et société

jeudi, 23 novembre 1995 de 19.00 à 21.30 heures Module 3: Les grands ensembles commerciaux

jeudi, 30 novembre 1995 de 19.00 à 21.30 heures Module 4: Pour une prévention efficace des différentes formes de délinquance

jeudi, 7 décembre 1995 de 19.00 à 21.30 heures Module 5: Comment agir face aux délinquants?

Droit d'inscription: 7.500.- Luf (documentation comprise), à verser avant le début du séminaire au CCP 55983-14 de la Chambre de Commerce

Mitarbeitermotivation durch Prämien und Erfolgsbeteiligung

Teilnahmegebühr: 3.500.- Luf, (inklusive Arbeitsunterlagen und Pausengetränke), vor Seminarbeginn auf das Postscheckkonto 55983-14 der Handelskammer zu überweisen

Datum: Montag, den 13. November 1995 von 9.00 bis 12.30 Uhr und von 14.30 bis 18.00 Uhr

Mitarbeiterführung und Betriebsorganisation mit Delegation von Verantwortung

Teilnahmegebühr: 4.500.- Luf, (inklusive Arbeitsunterlagen, Pausengetränke und 1 Mittagessen), vor Seminarbeginn auf das Postscheckkonto 55983-14 der Handelskammer zu überweisen

Datum: Donnerstag, den 16. November 1995 von 9.00 bis 12.30 Uhr und von 14.30 bis 18.00 Uhr

Anerkennung und Kritik als Mittel zur Motivation der Mitarbeiter

Teilnahmegebühr:

4.500.- Luf, (inklusive Arbeitsunterlagen, Pausengetränke und 1 Mittagessen), vor Seminarbeginn auf das Postscheckkonto 55983-14 der Handelskammer zu überweisen

Datum:

Freitag, den 17. November 1995 von 9.00 bis 12.30 Uhr und von 14.30 bis 18.00 Uhr

Wie sie Ihre Leistung steigern und Ihr Verhalten ändern können

Tips und Hinweise für mehr Erfolg in Beruf und Leben

Teilnahmegebühr:

8.800.- Luf, (inklusive Arbeitsunterlagen, Pausengetränke und 2 Mittagessen), vor Seminarbeginn auf das Postscheckkonto 55983-14 der Handelskammer zu überweisen

Datum:

Montag, den 20. und Dienstag, den 21. November 1995, von 9.00 bis 12.30 Uhr und von 14.30 bis 18.00 Uhr

Das richtige Führen von weiblichen Mitarbeitern

Kennen Vorgesetzte ihre weiblichen Mitarbeiter wirklich?

Teilnahmegebühr:

8.800.-Luf, (inklusive Arbeitsunterlagen, Pausengetränke und 2 Mittagessen), vor Seminarbeginn auf das Postscheckkonto 55983-14 der Handelskammer zu überweisen

Datum:

Montag, den 4. und Dienstag, den 5. Dezember 1995, von 9.00 bis 12.30 Uhr und von 14.30 bis 18.00 Uhr

Techniques de renforcement de la motivation

Droit d'inscription: 7.500.-Luf, (documentation et rafraîchissements inclus); à verser avant le début du séminaire au CCP 55983-14 de la Chambre de Commerce

Dates: jeudi 7 et vendredi 8 décembre 1995, de 9.00 à 12.30 et de 14.30 à 18.00 heures.

Le crédit documentaire

Droit d'inscription: 500.-Luf, à verser avant le début du séminaire au CCP 55983-14 de la Chambre de Commerce

Date: Mercredi, le 13 décembre 1995, de 19.00 à 21.00 heures



DESTINATION EUROPE

L'Europe est unie. Unie par les destinations Luxair. Car nous desservons les principaux centres de décision européens au départ de Luxembourg. Voler Luxair, c'est voler européen.



Informations et réservations dans votre agence de voyages ou auprès de Luxair Air-Terminus, Luxembourg-Gare, Tél. 48 18 20.

Überblick Messe Frankfurt 1996 Jan 10 - 13 Heimtextil Internationale Fachmesse für Heim- und Haustextilien 24 - 27ima Internationale Fachmesse Unterhaltungs- und Warenautomaten Premiere Internationale Frankfurter Messe Paperworld, Christmasworld, Beautyworld 27 - 31Feb 06 - 09 Pen & Paper International Trade Fair for Stationery, Office Supplies and Educational, Hong Kong **Ambiente Internationale Frankfurter Messe** 24 - 28Mar 07 - 10 Biofach Europäische Fachmesse für Naturkost und Naturwaren 13 - 17Musikmesse/Pro Light & Sound 14 - 18Art Frankfurt Die Messe zum Thema Kunst 19 - 21Interior International Trade Fair for Interior, Furnishing and Contract Business, Hong Kong 28 - 30Interstoff International Fabric & Accessories Show 28 - 31Fur & Fashion Die internationale Leitmesse für Pelz und Leder, Mix und Mode Apr 16 - 18 Interstoff Asia International Fabric Show, Hong Kong May 08 - 09Midrange Expo Serving the IBM 3X400/6000 Market Hometextil Americas International Home Fashion Fair and Convention, Orlando 08 - 1010 - 11Jahreshauptbörse der GSR 14 - 17Cinte China International Nonwovens, Techtextiles & Machinery Exhibition, Peking 21 - 23 Infobase Internationale Fachmesse für Information Jun 01 - 02 Internationale Rassehunde-Ausstellung 12 - 14Networld & Interop Europäisches Zentrum in der Netzwerktechnologie 18 - 21Optatec Fachmesse Elektrotechnik, Laser, Technische Optik 19 - 21Internationale Frankfurter Messe Asia for Consumer Goods, Tokyo 22 - 24 Inter-Wein Internationales Wein- & Sekt-Festival Jul 19 - 04 World Show Case, World Show Case & Festival Galleria Center, Atlanta Aug 24 - 28 Tendence Internationale Frankfurter Herbstmesse 24 - 28Thema Domus Internationale Frankfurter Messe für Wohnkultur Sep 04 - 06Intervarn International Trade Fair for Yarns and Fibres, Hong Kong 10 - 13Baltic Textile & Leather Lithuanian Exhibition Center, Litexpo, Vilnius 10 - 15Automechanika Treffpunkt der internationalen Automobilwirtschaft 16 - 20Music Show Tech Krasnaya Presnya Fairgrounds, Moskau 26 - 28Macworld Exposition Internationale Verkaufsmesse rund um Apple Computer BÄKO Südwest-Schau Fachausstellung für das Bäcker- und Konditorenhandwerk 29 - 01Oct 02 - 07 Frankfurter Buchmesse 08 - 10Interstoff Asia International Fabric Show, Hong Kong 15 - 17Interstoff International Fabric & Accessories Show 15 - 17Top Look European Fabric Fair, Yokohama 15 - 18High Life International Trade Fair for Consumer Goods, Singapore 16 - 18Techtextil Asia International Trade Fair & Symposium for Technical Textiles, Osaka 30 - 01Contact Fachschau für Elektrotechnik Nov 07 - 10Travel Trade Messe Frankfurt Die Internationale Reise-Fachmesse 13 - 15ACS Architekten Computer Systeme 15 - 18ISH China International Trade Fair for Sanitation, Heating, Air-Conditioning, Peking Leben Wohnen Freizeit Verbraucher-Ausstellung 16 - 24Dec 03 - 06Euromold Europäische Fachmesse für Werkzeug- und Formen-Bau



Einblick

Wir möchten Ihnen hier möglichst viele Veranstaltungstermine zeigen. Und da manche Titel das Messethema nicht erkennen lassen, haben wir die Kreise eingerichtet. Kreuzen Sie bitte die Titel an über die Sie Genaueres wissen möchten und schicken uns die Anzeige zurück. Fax: ++ 49697575-6433.

Name:

Firma:

Straße:

PLZ/Ort:

Land:

Tel./Fax:

Délégation officielle de Messe Frankfurt pour la Belgique, le Luxembourg et auprès de la C.E. rue de l'Amazone 2 1050 Bruxelles Tel.: (+2) 5349595 Fax: (+2) 5349696



IFBL Séminaire Contrôle de gestion

public cible: Cadres bancaires

objectif(s): Le contrôle de gestion prend sa pleine signification dans une approche dynamique faisant le lien entre l'animation des hommes et le pilotage du changement.

Il est donc utile de permettre aux participants de mettre à jour leurs connaissances des approches et processus actuels de gestion dans la banque:

- diagnostic, définition des objectifs et plans d'action d'unités,
- analyse et suivi de la formation des résultats,
- · prévisions et suivi budgétaires,
- indicateurs et tableaux de bord de suivi des résultats atteints

Cette séquence vise, en particulier, à apporter aux participants les moyens de mieux appréhender les différentes composantes des processus budgétaires.

programme:

- 1 PROBLEMATIQUE
- I. Les objectifs du contrôle de gestion
- II. Les cinq champs du modèle de contrôle de gestion
- III. Le pilotage de gestion et les hommes
- 2. PLAN DU SEMINAIRE
- I. Première journée: le pilotage de gestion
- A. Matin: Piloter et raisonner en termes économiques

- B. Après-midi: cas pratique: CDF
 Calcul analytique et réorganisation d'un centre d'activité
- II. Deuxième journée: la formation des résultats. Le contrôle.
- A. Matin: Le système de contrôle de gestion
- B. Après-midi: cas pratique :SCBO.
 Contrôle de gestion d'un établissement bancaire (rentabilité, PNB, procédures budgétaire)

INFORMATIONS PRATIQUES:

langue:

Français

date(s):

28 novembre 1995 et

29 novembre 1995

animateur(s): Henri SPITEZKI

DES de Doctorat en Sciences Economiques

Chargé d'enseignement de

Management Bancaire à l'Université

de Paris-Dauphine

formule:

semi-résidentielle

droit d'inscription:

membre

27.600.-flux (+3% TVA)

• non-membre

31.800.-flux (+3% TVA)

Inscription de préférence avant le 14 novembre 1995:

Institut de Formation Bancaire 20, rue de la Poste

L-2346 Luxembourg

tél.: 46 50 16



ISOVER Trittschallisolierung



Lassen Sie sich nicht auf dem Kopf herumtanzen.

CENTRE D'ISOLATION

Rue Denis Netgen - L-3858 Schifflange - Tél. 54 20 02

Rapport annuel -L'économie luxembourgeoise en 1994



En complément aux notes de conjoncture trimestrielles, dont les deux premiers numéros pour 1995 ont déjà paru, le STATEC vient de publier le RAPPORT ECONOMIQUE DE L'ANNEE 1994 qui établit, d'une façon plus approfondie que ne peuvent le faire les documents conjoncturels, le bilan de tous les secteurs d'activité du commerce extérieur et de la balance des paiements, de l'emploi, des salaires, des prix, de la sécurité sociale, et des finances publiques.

Des analyses plus détaillées sont consacrées en particulier à certains thèmes comme la démographie, l'agriculture, l'énergie, le tourisme et certains nouveaux services.

Signalons par ailleurs les nombreuses annexes documentaires et en particulier:

- les principaux agrégats économiques (comptes nationaux et prévisions à court terme);
- les indicateurs trimestriels du PIB en volume;
- les résultats détaillés des enquêtes sur l'activité dans l'industrie et la construction;
- les principales mesures de politique économique et sociale prises en 1994 et au début de 1995 ainsi que;
- la liste des principales entreprises luxembourgeoises d'après les effectifs occupés, classés par branche d'activité de la NACE.

Le rapport annuel sur l'économie luxembourgeoise en 1994 peut être commandé au STATEC au prix de 175.-LUF tél.: 478-4268/4219 - Fax: 46 42 89.

Le Luxembourg en chiffres 1995

L'édition 1995 du "Luxembourg en chiffres", publication annuelle du STATEC, vient de sortir de presse. Dans un format de poche maniable, la brochure fournit sur 40 pages les données statistiques de base sur le Grand-Duché, illustrées par des cartes et graphiques en couleur.

Un index systématique, permettant de trouver rapidement le renseignement recherché, en fait une source d'information utile, répondant aux besoins d'un public large et varié.

"Le Luxembourg en chiffres" paraît en quatre langues: français, allemand, anglais et néerlandais.

La brochure est diffusée gratuitement. Elle est disponible au STATEC, 6 bd. Royal à Luxembourg, bureau 111. Des exemplaires individuels peuvent être fournis par envoi postal sur demande (téléphone: 478-4268, 4219 et -4221).



Industrie luxembourgeoise: Hausse de la production de 2,6% au premier semestre 1995/94

Le STATEC vient de publier des indices de l'activité industrielle qui ont été entièrement recalculés sur base des prix et des pondérations de 1990 et adaptés à la nouvelle nomenclature d'activité européenne NACE Rev. 1. Les nouveaux chiffres relatifs aux années 1900 à 1994 confirment les indices résultant du calcul sur la base 100 en 1985 qui servait jusqu'alors de référence. La progression de l'indice de la production industrielle a été de +2,3% entre 1990 et 1994 (base 1990=100) par rapport aux + 2,4% calculés selon l'ancienne méthode (base 1985=100).

En ce qui concerne le premier semestre 1995, la hausse de la production industrielle a atteint +2,6% par rapport à la même période de l'année précédente. L'augmentation est entièrement due aux branches industrielles autres que la sidérurgie dont la progression se chiffre à +7,6%. La branche "Sidérurgie et fabrication de tubes", quant à elle, affiche une baisse de la production en volume de -14,6% qui est partiellement due aux problèmes de démarrage de la nouvelle filière électrique.

Le coût salarial unitaire (CSU) dans l'industrie luxembourgeoise, par rapport au premier semestre 1994, a diminué au cours des six premiers mois de 1995 de -4,1%, ceci malgré la progression dans la sidérurgie (+2,4%) due à la chute de production. Dans les autres branches industrielles, le CSU a en effet reculé de 5,2%.

La documentation complète est publiée dans:

INDICATEURS RAPIDES DU STATEC - Série B No.6/1995.

Embellie des expéditions intra UE du Luxembourg

Le Statec vient de publier les résultats provisoires des échanges intra UE de marchandises du Luxembourg pour le premier trimestre de 1995.

La progression des exportations (+6,9%) s'explique essentiellement par la reprise des expéditions industrielles, parmi lesquelles il faut surtout relever la poussée des livraisons intra UE de pneumatiques et de matières plastiques (+25,9%), d'ouvrages en verre et en céramique (+27,3%).

Les ventes de métaux se sont également accrues, mais à un rythme plus modéré (+3,9%). A noter la reprise (des volumes et des prix) des expéditions de produits en aluminium. Globalement la relance des ventes à l'étranger n'a été freinée qu'au niveau des activités de réexportation concernant essentiellement les produits chimiques et le secteur automobile.

Dans le sillage de la reprise économique, les importations - notamment de biens intermédiaires - ont également augmenté (+4,2%). La plus nette progression est enregistrée au niveau des métaux communs (+21%). Cette poussée s'explique par la légère reprise dans le secteur, mais surtout par des facteurs de restructuration de l'industrie sidérurgique - notamment par le développement des accords de coopération entraînant des importations de demi-produits ainsi que par la modernisation des sites de production. Ce passage a entraîné l'accroissement des approvisionnements en ferrailles. Parallèlement les importations de minerais de fer et de coke se sont amenuisées entraînant un recul du groupe de produits minéraux et produits énergétiques. Signalons encore le recul (-2%) des importations de matériel de transport à la suite de la baisse des nouvelles immatriculations de voitures (-4,6%) au premier trimestre de 1995.

Selon les pays partenaires, les tendances lourdes se sont confirmées avec du côté des exportations le recul de la part relative de la Belgique et la progression continue de celle de la France, l'Allemagne restant de loin le premier client du Luxembourg.

A la suite de la réorganisation administrative en Belgique, les résultats des échanges extra UE du Luxembourg ne sont pas encore disponibles. Rappelons que la Banque Nationale de Belgique a pris en charge l'établissement des statistiques du commerce extérieur de l'UEBL, qui relevait auparavant de la compétence de l'Institut National de Statistique (INS).

L'année culturelle à la rescousse du tourisme

Les résultats provisoires du recensement des arrivées et des nuitées dans les hôtels, auberges et pensions pendant les six premiers mois de l'année font



ressortir que pour cette période les arrivées ont été légèrement en recul (-3,4%), mais les nuitées se sont maintenues au niveau de l'année 1994.

A vu des résultats chez nos voisins belges et français qui ont, d'après les premières estimations, ressenti les effets d'un environnement social et politique morose, il convient d'estimer que l'animation culturelle exceptionnelle à Luxembourg, Ville Européenne de la Culture, a contribué à maintenir le niveau de l'année précédente.

Si, quant aux arrivées, la Ville de Luxembourg semble avoir moins profité du phénomène (du moins dans la première moitié de l'année) on y a enregistré néanmoins une augmentation de la durée de séjour.

Dans le reste du pays, la durée de séjour a augmenté également, mais de moitié que dans la capitale.

Hôtels, auberges, pensions Nombre d'arrivées et de nuitées Janvier à juin

	Arrivées janvier à juin 1994	Arrivées janvier à juin 1995	Variation en %
Total dont	235 600	227 600	-3,4
Ville de Luxembourg	146 200	136 000	-7,0
Reste du pays	89 400	91 600	+2,5
	Nuitées janvier à juin 1994	Nuitées janvier à juin 1995	Variation en %
Total dont	janvier à juin	janvier à juin	SOME THE WAY TO
	Janvier à Juin 1994 443 800	janvier à juin 1995	en %





BHW Niederlassung Luxemburg

5, rue Pierre d'Aspelt Telefon 44 88 44-1

L-1142 Luxembourg Telefax 44 88 44 34





L

SPUERKEESS

Confédération Générale de la Fonction Publique

LA LUXEMBOURGEOISE

Die SPUERKEESS, die CGFP und die Berufsagenten der LA LUXEMBOURGEOISE sind die BHW-Bausparpartner im Großherzogtum Luxemburg Coupon bitte ausfüllen und einsenden an: BHW – 5, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg

Ich möchte Informationen über ...

- den "BHW-Vorsorgebausparvertrag" im DISPO 2000
- die "Sofortfinanzierung" eines BHW-DISPO 2000 Bausparvertrages
- die "Steuervorteile" durch Bausparen
- Ich möchte sofort einen Termin für ein persönliches Beratungsgespräch

Name: Vorname:

Straße/Nr.:

PLZ/Ort:

Geburtsdatum: Telefonnummer:

Beschäftigt bei:



Fit für den größten Binnenmarkt Welche Strategie entwickelt ihr Unternehmen?

Im Europäischen Binnenmarkt erwirtschaften über 370 Millionen Einwohner fast 6000 Mrd. ECU Bruttoinlandsprodukt. Neue Mitgliedstaaten sind hinzugekommen; Mittel- und Osteuropa rücken näher. Die Rahmenbedingungen des Marktes wandeln sich ständig und erfordern neue Lösungsansätze. Jedes Unternehmen muß seine Strategie überprüfen und auf Veränderungen rechtzeitig reagieren. Doch welche Veränderungen betreffen konkret Ihr Unternehmen? Wie können Sie darauf reagieren?

Euro Info Centren: Der erste Kontakt für einen umfassenden Erfolg

Als Anlaufstelle für die Wirtschaft besteht ein europaweites Netz von über 200 Euro Info Centren (EIC), die den Unternehmen Informationen und Beratung zu allen Bereichen der Europäischen Union bieten. Der direkte Kontakt zur Europäischen Kommission in Brüssel und eine leistungsstarke Infrastruktur ermöglichen eine schnelle, effiziente und kostengünstige Unterstützung der Unternehmen vor Ort.

Von dem vielfältigen Dienstleistungsangebot der Euro Info Centren können auch sie bei der Umsetzung neuer Unternehmensstrategien profitieren!

Unternehmenskooperation-grenzüberschreitend denken und handeln

Grenzüberschreitende Zusammenarbeit hat mit der Verwirklichung des Europäischen Binnenmarktes an Bedeutung gewonnen.

Es gibt viele Möglichkeiten, mit ausländischen Geschäftspartnern erfolgreich zusammanzuarbeiten: Bilaterale Vertriebsabkommen, Zusammenlegung der Produktion, gemeisame Produktentwickelung, Knowhow-Austausch, Zulieferverträge, Joint-ventures usw.

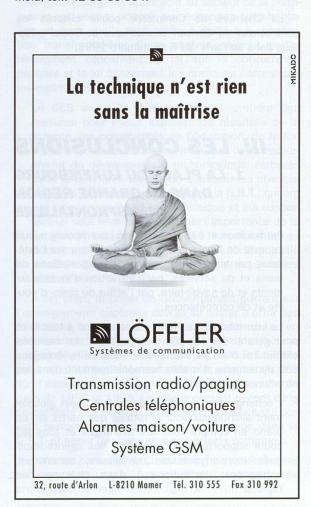
Im Hinblick darauf ist es wichtig, individuelle Chancen zu erkennen und entsprechend zu handeln!

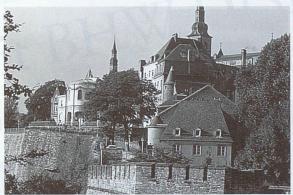
Für weitere Informationen wenden Sie sich bitte an Fräulein Sabrina Sagramola, tél.: 42 39 39-334, fax: 43 83 26.



Conférence intergouvernementale: Rapport de la Commission

En vue de la Conférence intergouvernementale de 1996, la Commission a examiné le fonctionnement du Traité de l'Union européenne et a cherché à vérifier s'il avait répondu aux attentes de ses auteurs en termes de démocratie et de transparence au sein de l'Union, ainsi que d'efficacité et de cohérence de ses politiques. Ce rapport peut être obtenu auprès de l'Euro Info Centre, personne de contact: MIle Sabrina Sagramola, tél.: 42 39 39-334.





La vieille ville de Luxembourg

Les potentialités et les défis de la Grande Région transfrontalière

(Avis du Conseil Economique et Social)

(2ème partie)

La Chambre de Commerce publie ci-après les conclusions du Conseil Economique et Social adoptées dans son avis du 8 septembre 1995.

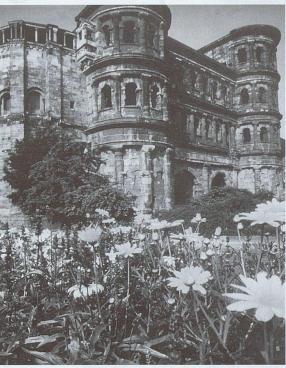


1. LA PLACE DU LUXEMBOURG DANS LA GRANDE REGION TRANSFRONTALIERE

 Par tradition et par nécessité, le Luxembourg a joué la carte de l'intégration et de l'ouverture sur l'extérieur, par les importations et les exportations de biens et de services, par l'attraction d'investissements et de savoir-faire, par l'afflux de main- d'oeuvre et de compétences.

Le Luxembourg sait qu'il est condamné à tout faire pour garantir l'accès aux ressources et aux marchés extérieurs, mais parallèlement il doit veiller à ce que son dynamisme s'insère harmonieusement dans les structures de la G.R.T..

L'échange avec les pays de la G.R.T. est globalement avantageux pour la totalité des partis si l'on prend en compte tous les avantages et tous les coûts supportés par l'ensemble des agents impliqués (consommateurs, travailleurs, communes, entreprises, institutions...) dans chacune des régions.



La Porta Nigra à Trèves

Le dynamisme de l'économie luxembourgeoise à travers les masses monétaires injectées directement ou indirectement dans les régions transfrontalières, par les interdépendances dynamiques au niveau des entreprises et des consommateurs, contribue à l'augmentation des revenus et à la convergence des niveaux de vie de l'ensemble de la G.R.T..

 Le Luxembourg, en jouant ainsi un rôle d'entraînement, doit veiller à ce que son action soit avantageuse pour l'ensemble des acteurs de la G.R.T..

Mais une telle ouverture ne peut se justifier que sur une base de réciprocité.

- La souveraineté nationale, en tant que marge de manoeuvre économique, sociale, fiscale et politique, est un atout au service de la G.R.T.. Cette G.R.T. se distingue incontestablement des autres par le fait d'avoir, en son sein, le Grand-Duché de Luxembourg, Etat souverain, membre à part entière de l'UE.
- Il s'y ajoute que la Région Sarre-Lor-Lux-Rhénanie-Trèves/Palatinat occidental, la Province de Luxembourg belge et certaines parties de la Wallonie est en compétition avec d'autres régions d'Europe, aussi bien dans les aires traditionnelles, hautement industrialisées que, de plus en plus, dans les aires géographiques du Sud et de l'Est de l'Europe.

2. LES RECOMMANDATIONS

Dans la mesure où l'espace régional peut se définir par son degré d'homogénéité socio-économique, d'interdépendance fonctionnelle, de conscience collective d'appartenance à un même espace et, finalement, par un processus de prise de décisions communes, le CES, au terme de la présente analyse, est

d'avis que la G.R.T. n'a pas encore atteint le niveau de cohésion et d'intégration permettant de tirer pleinement profit des opportunités de développement et d'échange mutuellement avantageuses et de peser dans le concert des régions d'Europe.

2.1. Les axes de développement

 Les acteurs de la G.R.T. sont confrontés à la montée en puissance de la compétition globale.

La globalisation de la concurrence se fait sentir surtout au niveau des entreprises, qui voient se multiplier le nombre de leurs concurrents actuels et potentiels suite à l'abaissement des barrières tarifaires et nontarifaires, à l'efficacité accrue des réseaux de transport et de communication et à la diffusion internationale des technologies et du capital.

Certes, le CES reconnaît que cette compétition accrue est porteuse d'effets bénéfiques, car elle est source de créativité et d'innovations, mais elle peut aussi conduire à l'insécurité, voire même à un affrontement stérile.

Sans dénier l'importance de la compétition à tous les niveaux, il importe de mettre en place des formes d'organisation et de coopération entre firmes et entre partenaires de la G.R.T..

 Afin de renforcer les effets d'échanges mutuellement avantageux, le CES invite le Gouvernement à oeuvrer pour renforcer la cohésion économique et sociale de la Grande Région et pour promouvoir des axes de développement associant, dans la mesure du possible, tous les partenaires de la G.R.T..

En effet, une coopération intra-régionale bilatérale, excluant l'un ou l'autre partenaire régional, risque de créer des déséquilibres et d'affaiblir l'unité de la G.R.T..

Néanmoins, si une coopération transfrontalière peut s'appuyer sur des programmes communautaires, elle ne doit pas réduire nécessairement son action au cadre tracé par les seuls projets de la Commission de l'UE.

 Par ailleurs, le CES recommande d'achever le fonctionnement du Marché unique dans la G.R.T..
 Cependant, pour que les agents économiques aient



La place Stanislas à Nancy

confiance et profitent des potentialités d'un Grand marché dans l'espace de la G.R.T., des mesures assurant la transparence et la sécurité juridique des transactions doivent être prises, sur la base de réciprocité.

En particulier, le CES invite le Gouvernement à mettre en place des procédures de concertation permanente au niveau des administrations concernées ayant pour mission de simplifier les formalités administratives qui continuent à freiner les échanges, les exportations et les investissements transfrontaliers. Aussi le CES demande-t-il au Gouvernement de prendre les mesures nécessaires afin d'éliminer les entraves administratives et techniques existantes.

Par ailleurs, il rappelle les recommandations faites dans son avis annuel de 1995 quant à l'institution de contrôles des livres de sociétés détachant du personnel sur des chantiers luxembourgeois.

Une telle action devrait s'inscrire dans une campagne de lutte contre les actes de concurrence déloyale et de dumping social sur le marché du travail transfrontalier. Une action concertée pourrait viser en particulier l'immigration clandestine provenant de pays tiers, non membres de l'Union Européenne. Le CES saisit l'occasion pour réaffirmer son attachement aux principes ancrés dans les Accords de Schengen.

Le CES suggère également que le Gouvernement devrait étudier dans quelle mesure le cadre réglementaire luxembourgeois applicable au secteur de la distribution est encore adapté aux échanges transfrontaliers et dans quelle mesure il y a matière à coopération transfrontalière. Cette analyse pourrait porter notamment concernant la loi sur la concurrence déloyale et la loi concernant les pratiques commerciales restrictives.

- Le CES invite le Gouvernement à prendre des mesures pour mieux exploiter les résultats de la science, les potentialités de l'éducation, de la formation initiale et continue, ainsi que de la recherche et du développement technologique, élaborés dans la G.R.T.. Plutôt que de dupliquer les investissements lourds des universités de la G.R.T., qui ont une très longue tradition académique et qui supportent un coût financier justifié par l'importance de la population estudiantine, le CES recommande au Gouvernement de se concentrer sur l'éventuelle création d'institutions complémentaires à celles existant dans la G.R.T..

A cet effet, le projet du Gouvernement portant sur l'enseignement supérieur devrait se limiter à offrir des formations, continues et initiales, de haut niveau en troisième cycle, qui ont un rapport avec la recherche développée dans les entreprises de la G.R.T.. Cette position a été explicitée dans les avis annuels du CES sur l'évolution économique, financière et sociale du pays de 1994 et 1995. Un rôle important revient dans ce contexte aux Centres de Recherche Publics qui doivent permettre la coopération technologique dans la G.R.T. et servir de vecteurs à des projets communs.

Dans ce contexte, le Luxembourg a intérêt à créer un espace et une infrastructure d'accueil pour des entreprises de haute technologie de la G.R.T..

2.2. La base conceptuelle

Le CES a éprouvé des difficultés à se faire une opinion sur l'efficacité des coopérations inter-régionales qui ont foisonné jusqu'à présent, c'est-à-dire des énergies, des forces et des ressources qui ont été valorisées par des actions volontaires concertées des opérateurs privés ou publics.

Le CES recommande de procéder à une évaluation systématique des coûts et des bénéfices collectifs des différents projets de coopération communautaires.

Dans le même ordre d'idées, le CES recommande de procéder à une étude quant à l'impact global de dix années d'activité du PED sur la valeur ajoutée et sur les emplois créés directement et indirectement.

- A l'exemple des Euro-guichets (PME, social, consommateurs), le Gouvernement est appelé:
 - d'une part, à participer aux actions d'information des entreprises et des consommateurs de la G.R.T. sur les opportunités existant au Luxembourg;
 - d'autre part, à mieux informer les entreprises et les consommateurs luxembourgeois sur les opportunités de la G.R.T..

Le CES est d'avis que les opportunités de la G.R.T. ne pourront être clairement perçues par les entreprises et les consommateurs que lorsque ces derniers pourront accéder à une panoplie d'informations fiables et régulièrement remises à jour à partir des médias traditionnels, mais aussi à partir des moyens de télécommunication modernes. Le CES constate que différentes études de marché réalisées dans la G.R.T. et financées en partie dans le cadre de projets communautaires n'ont pas été publiées ou ont été diffusées de manière très restreinte.

Dans le contexte de la société de l'information émergente et des autoroutes de l'information que la Commission de l'UE veut promouvoir, le CES invite le Gouvernement à développer l'information économique, commerciale, sociale et technologique qui fait encore défaut.

 Aux fins d'une meilleure information, le CES propose la création d'un Observatoire de la G.R.T. ayant



Le château de Sarrebruck

pour mission le développement de bases de données harmonisées sur les ménages, les entreprises, mais aussi sur la géographie, l'histoire et les institutions.

Cet Observatoire devrait mettre en place un fichier central de documentation sur la G.R.T., ouvert à tous, et ayant pour objectif de faciliter les prises de décisions. Cet observatoire peut se concevoir comme un réseau de bases de données déjà existantes et localisées dans différents sites ou appartenant à différentes institutions (administrations, organisations professionnelles, universités et centres de recherches,) et de bases de données à développer en coopération.

2.3. La promotion de la Grande Région Transfrontalière

Le CES est d'avis que le Gouvernement devrait mieux faire connaître, entre autres, par des études, des colloques et des actions de promotion, les effets d'entraînement de l'économie luxembourgeoise sur l'économie transfrontalière, dont les bénéfices semblent encore mal perçus ou mal compris par l'opinion publique et les médias de la G.R.T..

- Le Luxembourg, dans des domaines stratégiques, doit promouvoir activement des projets d'intérêt commun dans le domaine pré-compétitif permettant le développement des infrastructures (formation, recherche, culture, infrastructures de transport, autoroutes de l'information, structures d'information et conseil aux agents économiques...) et contribuer, comme par le passé, à en assumer sa part de financement.
 - Dans ce contexte, le CES approuve les interventions du Gouvernement luxembourgeois pour faciliter la construction du TGV-EST en Lorraine. Il reste néanmoins à craindre que les autres réseaux réservés aux trains à grande vitesse ne contournent la Région SARRE-LOR-LUX. L'accès direct de la G.R.T. au TGV-Nord et au ICE allemand est d'une importance fondamentale pour son développement économique.

Le CES est d'avis que le Luxembourg doit, en tout état de cause, améliorer ses relations ferroviaires, d'un côté, avec Bruxelles et Liège et, d'un autre côté, avec Saarbrücken, Mannheim et Francfort. Du point de vue trafic marchandises, Bettembourg est bien équipé pour le transport combiné et est l'unique gare de la région qui soit desservie par les trains transmanche.

Le CES recommande au Gouvernement de valoriser davantage les potentialités de Bettembourg et de faire de notre réseau ferré la plaque tournante du trafic marchandises et combiné de la G.R.T..

Des synergies potentielles existent dans ce domaine avec la Lorraine, qui veut se positionner comme centre logistique de l'Est de la France.

 En ce qui concerne l'insertion de la G.R.T. dans le réseau autoroutier européen, le CES estime que le même souci d'assurer le flux des personnes, des biens et des services vers les marchés doit guider le Gouvernement luxembourgeois au niveau des connexions routières luxembourgeoises réseaux voisins. Dans une approche plus globale, à l'instar de celle décrite pour l'infrastructure ferroviaire, les autorités luxembourgeoises devraient également prendre en considération demandes connexions présentées



par les autres partenaires de la G.R.T., pour les soutenir au niveau national auprès de leurs homologues compétents.

Au regard de l'importance des échanges de marchandises entre la Mer du Nord et la Méditerranée, de la nécessité d'assurer le développement économique des régions Sarre-Lor-Lux, des difficultés croissantes pour satisfaire les besoins de transport par route et par chemin de fer et du rôle que pourraient jouer la Moselle et la Sarre canalisées à grand gabarit dans un réseau maillé de grandes voies navigables européennes, le CES recommande au Gouvernement de soutenir la déclaration des Chambres de Commerce et d'Industrie de l'espace Sarre-Lorraine-Luxembourg-Trèves-Palatinat occidental demandant d'étudier la jonction fluviale

entre le Rhin et le Rhône via la Moselle et en passant par la Saône.

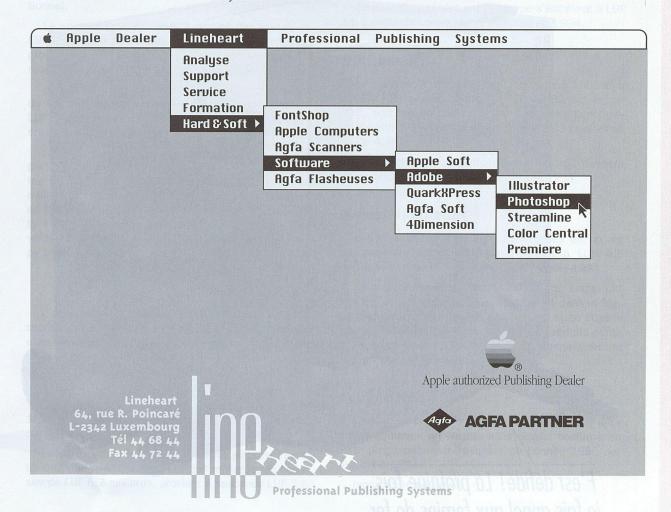
 Dans le cadre de la concurrence entre les régions de l'Union, le CES invite le Gouvernement à soutenir des initiatives de promotion conjointes des partenaires de la G.R.T., afin de créer et d'entretenir une image de marque forte de la Région SARRE-LOR-LUX auprès d'éventuels investisseurs internationaux.

Par ailleurs, le CES invite le Gouvernement à prendre des initiatives ciblées visant à donner aux chefs d'entreprise les outils permettant de mettre en oeuvre des stratégies à long terme en vue d'étendre leurs activités vers les régions transfrontalières.

Finalement, le CES salue l'initiative du Gouvernement de tenir périodiquement un Sommet des Ministres de la G.R.T. afin de mieux faire percevoir les structures de la G.R.T. auprès des dirigeants d'entreprise, des partenaires sociaux et des citoyens.

Un tel sommet devrait définir les grands axes de développement de la G.R.T. à moyen et long terme dans les domaines économique, social, technologique et culturel.

Dans ce contexte et sur la base des analyses ciavant, le CES recommande au Gouvernement d'assumer un rôle d'initiateur et d'entraînement dans le développement de la G.R.T..



ш



19,2 MILLIONS

DE TONNES REMORQUÉES EN 1994.



Forte progression des résultats du groupe ARBED au 1er semestre 1995

Bénéfice consolidé de LUF 4,6 milliards

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires semestriel s'est élevé à LUF 135,6 milliards, en augmentation de LUF 30,4 milliards, soit 28,9%, par rapport au chiffre d'affaires de LUF 105,2 milliards réalisé au 30 juin 1994. A périmètre constant, le chiffre d'affaires a augmenté de 7,3%.

Le développement des ventes s'explique pour l'essentiel par la forte augmentation des activités en Produits plats et en Acier inoxydable.

Le secteur Produits plats a réalisé un chiffre d'affaires de LUF 55,6 milliards (41% du total des ventes du groupe), soit une augmentation de LUF 23,5 milliards par rapport au semestre correspondant de 1994. L'entrée de STAHLwerke BREMEN GmbH et de BREGAL GmbH dans le périmètre de consolidation est principalement à l'origine de ce développement exceptionnel.

Le secteur Produits longs a réalisé des ventes de LUF 26,7 milliards et représente 19,7% des ventes du groupe. La diminution de la production explique un recul de LUF 2 milliards par rapport à 1994.

Le secteur Commercial a vu ses ventes augmenter de LUF 0,8 milliard, ou 3,3%, lesquelles s'élèvent à LUF 26,3 milliards, essentiellement par le canal des sociétés établies aux E-U.

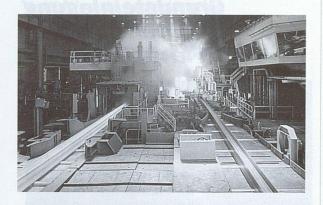
La performance du secteur Acier inoxydable a été particulièrement dynamique: celui-ci a réalisé des ventes de LUF 18,2 milliards, en hausse de LUF 7,8 milliards, grâce notamment à des prix et des quantités en forte progression. A noter que ce secteur représente 13,4% de l'ensemble des ventes du groupe. Les ventes des Tréfileries et des Autres activités du groupe ont été stables.

Résultats

L'acquisition de STAHLwerke BREMEN, la demande confirmée et les prix soutenus en produits sidérurgiques ainsi que l'exécution des plans d'économie et de rationalisation dans l'ensemble du groupe, ont permis de générer des résultats en forte croissance par rapport à 1994.

Le résultat brut d'exploitation s'est élevé à LUF 16,2 milliards, en augmentation de LUF 10,1 milliards par rapport aux LUF 6,1 milliards réalisés en 1994.

La contribution du secteur Produits plats au résultat brut d'exploitation, soit LUF 8,4 milliards, en hausses de LUF 6,2 milliards, provient à raison de LUF 3,6



milliards, ou 43%, de l'activité du pôle STAHLwerke BREMEN-BREGAL.

Après une charge d'amortissement de LUF 5,4 milliards, contre LUF 4,7 milliards, et une charge financière nette de LUF 4,6 milliards, contre LUF 3,0 milliards, ainsi que la constitution de provisions pour impôts et d'autres charges diverses, le bénéfice net du 1er semestre de 1995 s'est élevé à LUF 4,6 milliards, contre une perte de LUF 756 millions en 1994.

Le cash flow généré par le groupe s'est élevé à LUF 11,3 milliards contre LUF 3 milliards en 1994.

Personnel

Le personnel employé dans le groupe s'élève à 46.771 personnes, contre 43.230 au 30 juin précédent, soit une hausse de 8,2%. Cependant à périmètre constant, l'effectif a diminué de 1.883 personnes ou de 4,4%.

Au Luxembourg, le groupe emploie 9.457 ouvriers et employés, contre 10.321 au 30 juin 1994.

Investissements

Les investissements corporels réalisés au cours du semestre sous référence s'élèvent à LUF 4,3 milliards contre LUF 4,5 milliards au 30 juin 1994.

Les entreprises du secteur Produits longs ont investi LUF 2,2 milliards, essentiellement dans la finalisation de la phase liquide en Thuringe et au Luxembourg. Les investissements du secteur Produits plats, qui se sont élevés à LUF 1,4 milliard, comprennent la première phase d'extension de SIKEL.

Perspectives

L'évolution prévisible pour le second semestre sera moins soutenue en volume mais devrait confirmer la forte progression des résultats de l'année 1995 par rapport à 1994.

(source: Arbed News)

Grundsteinlegung der Guardian Flachglas GmbH

Auf dem zukünftigen Werksgelände der Guardian Flachglas GmbH in Thalheim, Kreis Bitterfeld, fand am 9. Oktober 1995 die Grundsteinlegung zur Errichtung des ersten Flachglaswerkes in Sachsen-Anhalt und zugleich der modernsten Anlage dieser Art in der Bundesrepublik Deutschland statt.

Das Projekt der Guardian Flachglas GmbH umfaßt eine Gesamtinvestition von ca 300 Millionen Mark. Die Flachglasanlage ist auf eine Tagesproduktion von 550 Tonnen Glas ausgerichtet. An sie angeschlossen ist eine Beschichtungsanlage zur Herstellung von Wärmeschutzglas. Anwendungsbereiche des in Thalheim produzierten Glases liegen in der Bau- und Möbelbranche sowie in der Automobilindustrie. Mit der Produktion soll Ende 1996 begonnen werden.

Mittelfristig werden etwa 850 direkte und indirekte Arbeitsplätze durch das Werk geschaffen, davon etwa 250 im Werk selbst.

25 Jahre Cargolux



Vor genau 25 Jahren wurde die Luftfrachtgesellschaft Cargolux von Loftleidir, Salen und Luxair ins Leben gerufen. Im Jahre 1970 wird der erste Flug der CL-44, einer Canadair, via Hongkong gestartet. Heute zählt die Firma zu den wichtigsten der Welt, wo sie Platz 17 bekleidet.

Im Rahmen einer Feier wurden kürzlich die drei neuen Boeing 747-400, die auf den Namen Luxemburg, Esch-sur-Alzette und Ettelbrück getauft wurden, ihrer Bestimmung übergeben. Da sich bereits zwei Flugzeuge im Einsatz befanden, konnte lediglich die City of Ettelbrück von Bürgermeister Ed. Juncker getauft werden.

Zuvor hatte der Präsident des Verwaltungsrates, Roger Sietzen, einen historischen Rückblick auf die Firma gegeben und sich für die gute Zusammenarbeit mit der Luxemburger Regierung bedankt. Direktor Heiner Wilkens seinerseits gab Aufschluß über die technischen Daten der B747-400. Sie faßt maximal 397.000 kg Fracht, 203.500 Liter Öl, hat eine Spannweite von 64,4 m, eine Schwanzhöhe von 19,4 m und fliegt mit einer Geschwindigkeit von 907 km/Stunde.

Transportministerin Mady Delvaux lobte anschließend Flexibilität und Entgegenkommen der Cargolux gegenüber ihren Kunden sowie ihr schnelles Entscheidungsvermögen in Krisenzeiten.

Schlußendlich ergriffen noch die drei Bürgermeister, Lydie Würth-Polfer, François Schaack und Ed. Junker das Wort.

IV

Internet Packages

Ab dem 1. Oktober 1995 bietet INFOPARTNERS S.A. allen PC-Benutzern, und jenen die es werden wollen, eine Reihe von interessanten Internet "Packages" an, welche die Nutzung des weltweiten Computernetzes zu relativ geringen Kosten ermöglichen:

"Private user access" und "Corporate user package" beinhalten z.B. Zugang zum Internet, was bedeutet, daß man Zugriff auf eine Unmenge an Information, Daten und Dokumenten erhält, sowie Electronic-mail, WWW(World Wide Web) und ftp.

Zusätzlich sind im"Corporate user package" sogenannte Web-Seiten enthalten, die z.B. aktuelle Dienstleistungen und Produkte eines Unternehmens anzeigen können. Detaillierte Statistiken können dem Kunden regelmäßig Aufschluß darüber geben, wie und in welchem Maße seine WWW-Seiten von der Internetgemeinschaft genutzt werden.

Neu in der Produktpalette von INFOPARTNERS ist ebenfalls das "Special introduction package for corporate users", welches zusätzlich zum Internet-Zugang kostenlose Web-Seiten umfaßt.

Als Ergänzung zum Internet-Basisdienst bietet INFO-PARTNERS jenen Kunden, die nicht viel Zeit für Installation, Konfiguration und Testen ihres Internet-Zugangs aufwenden wollen, ein sogenanntes Starter Package an. Dieses beinhaltet die Vorbereitung, durch einen Spezialisten von INFOPARTNERS, der gesamten technischen Anlagen des Kunden und eine Einführung des Benutzers in den Gebrauch der Software und in die effizienteste Nutzung des Internet.

Kontaktadresse:

INFOPARTNERS S.A. Airport Center 5, rue Höhenhof L-1736 Senningerberg tel.: 34 98-1

fax: 34 981-234 E-mail: info@ip.lu

RTL Tele Lëtzebuerg 1 Stonn fir Lëtzebuerg

Le 25 septembre 1995, le RTL "Hei Elei" a laissé sa place à un nouveau concept, "1 Stonn fir Lëtzebuerg". La colonne vertébrale de ce nouveau programme reste l'information nationale, régionale et locale, cette actualité grand-ducale représente 95 % du programme. Les informations internationales ne sont pas délaissées pour autant, mais sont développées spécifiquement.

A côté de l'information en tant que telle, des magazines abordent l'actualité de manière plus décontractée, plus divertissante. Le journal télévisé occupe la plage horaire de 19h30 à 19h47. La présentation est assurée par deux personnes en semaine et par une personne le week-end. Le journal comporte des sujets d'actualité de dernière minute, tandis qu'un magazine traite quotidiennement le sujet du jour. Un autre magazine est consacré aux services, chaque jour de la semaine est réservé à un thème: tuyaux pratiques et conseils divers (LIFE-STYLE) le lundi, santé et médecine (FIT) le mardi, économie et entreprises (KAPITAL) le mercredi, les films à l'affiche (CINEMAG) le jeudi, la cuisine et le marché (KICHE-CHEF) le vendredi.

De plus, une rubrique "Information trafic" s'adresse aux automobilistes en les informant visuellement et, bien sûr, auditivement de l'état des routes (bouchons, chantiers, routes barrées...). La météo apparaît à deux reprises: une première fois de façon très brève en début d'émission, ensuite, à la fin, de façon plus explicative.

L'antenne change de visage le week-end. Le samedi, un magazine culturel de trente minutes précède le journal télévisé. Le dimanche, une nouvelle formule, moins rigide, du "1 bis 7" est à l'affiche de 19h00 à 19h50. Le journal télévisé du dimanche y est intégré. Cette émission est suivie du "Sport-Club", légèrement remanié. Le "Sport-Club" retrace, en une heure, l'actualité sportive du week-end.

BÜRO-UND LICHTPAUSTECHNIK • BÜROMASCHINEN • KOPIERSYSTEME BÜRO-UND ZEICHENBEDARF • BÜROPAPIERE • EDV-ZUBEHÖR BÜROEINRICHTUNGEN • BÜROMÖBEL • ZEICHENTECHNIK

Für das GHZ Luxemburg suchen wir **Vertriebsbeauftragte** im Außendienst mit Biß un Engagement.

Haben Sie Interesse?

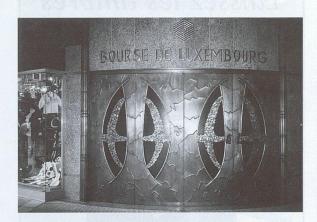
Dann bewerben Sie sich bei

REGLER

Büro-Centrum

66663 Merzig, Hausbacher Straße
Telefon (0 68 61) 60 91 • Telefax (0 68 61) 60 90
Beratung, Verkauf, Anlieferung und Service
in Saar-Lor-Lux-Trier-Westpfalz

Initiative de la Fédération des Bourses Européennes **Lancement d'Eurolist**



Le projet Eurolist, lancé à l'initiative de la Fédération des Bourses Européennes, a démarré officiellement le 9 octobre avec 59 sociétés de 9 pays différents.

Eurolist est destiné aux grandes sociétés européennes qui sont déjà cotées sur plusieurs bourses en dehors de la bourse de leur pays d'origine ou qui estiment pouvoir tirer parti de cotisations à l'étranger. La multicotation constitue un moyen privilégié pour ces sociétés d'élargir leur actionnariat, de lever plus facilement de nouveaux capitaux et de renforcer leur présence sur d'autres marchés européens. Grâce à Eurolist, les procédures à mettre en oeuvre pour obtenir et maintenir une multicotation deviennent plus rapides et plus simples: l'avantage premier réside en effet dans la standardisation des informations à mettre à la disposition du public.

Au plan technique, Eurolist utilise un système baptisé EMTS ("Eurolist Message Transfer System") dont le fonctionnement est confié à la Bourse de Bruxelles pour le compte de la Fédération. Les liens télématiques du système EMTS vont permettre aux bourses de communiquer entre elles en s'échangeant des messages structurés suivant un formatage précis.

La Bourse de Luxembourg est représentée sur Eurolist par la société Arbed dont les actions sont également cotées sur les Bourses de Bruxelles, Paris, Amsterdam et Francfort. Des démarches ont par ailleurs été entreprises afin d'approcher d'autres sociétés luxembourgeoises qui pourraient également se montrer intéressées par les perspectives qu'Eurolist offre en matière de multicotation.



VII

Bureau d'information de la banque russe ELEKSBANK au Luxembourg

La Eleksbank, fondée en 1988 à Moscou; vient d'ouvrir un bureau d'information au Luxembourg. Les services offerts consistent à:

- proposer des investissements en Russie;
- établir des relations entre les banques européennes, le siège social et les filiales de la Eleksbank;
- fournir des informations aux entreprises européennes sur le marché, la législation ou des partenaires russes.

A noter que le bureau d'information de la Eleksbank n'est pas autorisé à effectuer des opérations bancaires.

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter:

Madame Lioubov Gladkova
Directrice du bureau d'information de la Eleksbank
6, rue Glesener
L-1630 Luxembourg
tél./fax: 29 09 05

VIII

ALFI:

Présentation du "Directory 1995"

1.534 compartiments de fonds membres de l'ALFI, association luxembourgeoise des fonds d'investissement, sont recensés dans le nouvel annuaire dont l'objectif est purement pratique. Il présente pour chaque fonds une série d'informations sous forme de fiche technique: cotation en Bourse de Luxembourg ou non, numéro ISIN, statut légal, type de fonds, monnaie, politique de distribution, dates de l'année fiscale, date de l'assemblée générale des actionnaires, dénomination, agent de domiciliation, banque dépositaire, adresse, conseiller en investissement, auditeur, conseiller juridique, promoteur, pays du promoteur, pays autorisés pour le marketing, type de vente, politique d'investissement, contact, date d'émission et échéance finale. Chaque fiche donne par ailleurs des informations chiffrées comme le nombre et le volume d'actifs des actions de distribution et de capitalisation, le dividende et la date de son dernier paiement.

D

Randstad Interim S.A.:

Ouverture d'une agence à Luxembourg

Le marché du travail requiert aujourd'hui une grande flexibilité dans la gestion du personnel. L'agence d'intérim est de plus en plus appelée à jouer un rôle déterminant dans ce processus. Randstad Interim S.A. est en contact régulier avec des centaines d'entreprises. Grâce à une connaissance approfondie du marché de l'emploi, Randstad Interim S.A. est à même de mettre son expérience au service des entreprises. Pour les entreprises, les intérimaires Randstad constituent la solution idéale pendant les périodes de surcroît d'activité et le remplacement temporaire de personnel malade ou en vacances. Chez Randstad Interim S.A., l'inscription des intérimaires est entièrement gratuite et tout à fait volontaire. Une fois inscrit, chaque candidat reste entièrement libre d'accepter ou de refuser le travail proposé.

Pour tout complément d'information, veuillez-vous adresser à:

Ingrid Jorissen Randstad Interim S.A. 61, avenue de la Gare L-1611 LUXEMBOURG tél.: 40 32 04

fax: 491745

ASCOTEC:

Assistance pour le contrôle technique

Ce service s'adresse aux particuliers, sociétés de location, garages, mandataires ou assurances.

Le fonctionnement:

- 1. Le contact téléphonique pour définir les besoins.
- Le contact par fax pour obtenir les différents documents.
- 3. Le contact physique pour remettre les papiers (ou livrés par coursier.)
- 4. Prise de rendez-vous avec le client après examen du dossier.
- Prise du véhicule sur le lieu de travail ou au domicile du client, établissement d'un constat de la voiture.
- Dédouanement, immatriculation, assurance et obtention de la carte grise si nécessaire.
- Retour du véhicule sur le point de rendez-vous, établissement d'un constat de la voiture.

Pour tout autre renseignement, veuillez contacter:

ASCOTEC

11, bd. Royal L-2017 Luxembourg

tél.: 22 46 29 fax: 22 66 02

XI

Un Luxembourgeois présidera l'organisation mondiale des entrepreneurs de taxis



A l'occasion de la réunion du groupe "Taxis et voitures de louage avec chauffeur" de l'IRU (Union Internationale des Transports Routiers) qui s'était tenue dans les locaux de la Chambre de Commerce les 25

et 26 septembre dernier, les associations-membres avaient procédé aux élections de leur nouveau comité pour la période de 1996 à 1999. Le mandat de président a été confié à Monsieur Jean-Paul Gallé, qui depuis plusieurs années déjà assurait la vice-présidence du groupe. La candidature de M. Gallé avait été proposée par la "division transport" de la Confédération du Commerce, membre titulaire de l'IRU.

L'IRU est la seule organisation internationale ayant pour vocation de défendre et promouvoir, au plan mondial, le transport routier de personnes et de marchandises par autocars, autobus, taxis et camions. Représentée par quelque 150 associations-membres dans 62 pays, l'IRU a son siège à Genève et dispose de deux délégations permanentes respectivement à Bruxelles et Sao Paulo.

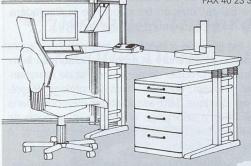
Notons enfin que Madame Mady Delvaux-Stehres, Ministre des Transports et Monsieur Edmond Tinguely, Président de l'IRU ont témoigné, par leur présence, de l'attention qu'ils réservent aux problèmes préoccupant actuellement les entrepreneurs de taxis.



FELTEN-STEIN

Des solutions d'ensemble pour bureaux et imprimeries

14, RUE DES JONCS Z.I. RONNEBOESCH L-1818 HOWALD TEL 40 23 53 FAX 40 23 39



Le mobilier et l'art de vivre au bureau

Etude et conseil professionnels Conception et aménagement sur mesure

40 23 53

Pour vos Festivités, Fêtes, Fêtes de Famille Dîners d'Affaires, Conférences et Banquets

La Fermette "Thélenhaff"

Welfrange Tél. 66 82 67

Une organisation complète à la carte pour tout événement de 16 à 50 personnes.

- menu au choix basé sur des produits frais
 cadre et atmosphère naturelle exclusivement réservée pour vous et vos Invités
- produits biologiques et spécialités luxembourgeoises de première qualité en provenance de

La Fermette

Béreldange, 23, rue de Luxembourg, Tél.: 33 10 31 Niederanven, Centre Arcades, Tél.: 34 84 86

l'adresse pour tous vos achats en alimentation naturelle avec en spécialité ses produits de boucherie d'origine du pays...

Offre du mois de Novembre: Beaujolais Nouveau Bio "Château de Boisfranc" 195.- frs/bt (11+1 gratuite)



Wirtschaftlichkeit

Mit den modernen Ölheizungskesseln und Ölbrennern werden 91% von jedem Liter Heizöl in Wärme umgewandelt. Für Sie bedeutet das bis zu 40% niedrigere Heizkosten.

Umwelt

Energie sparen heisst die Umwelt schonen. Eine moderne Ölheizung reduziert die Schadstoffemission um bis zu 50%.

Komfort

Die moderne Ölheizung bietet höchsten Komfort, sie ist auf Ihre ganz persönlichen Bedürfnisse programmierbar.



Polity os mailings, si vous misiez sur la fiabilité?

VOUS AVEZ UN PRODUIT À VENDRE, UN SERVICE À OFFRIR, UNE NOUVEAUTÉ À FAIRE CONNAÎTRE? ALORS, CHOISISSEZ LE MOYEN LE PLUS EFFICACE: LE DIRECT MAIL DES P & T. LE DIRECT MAIL, C'EST L'EFFICACITÉ.

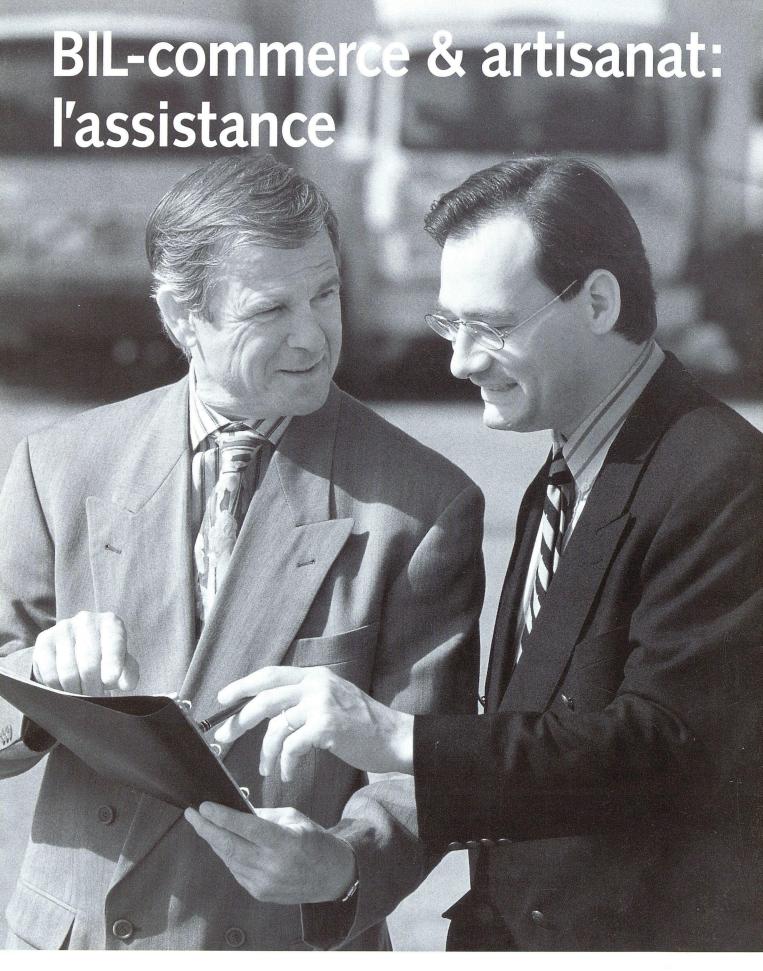
AVEC UNE CIBLE CLAIREMENT DÉFINIE. **L**A FIABILITÉ. GRÂCE À UNE DISTRIBUTION

EFFECTUÉE PAR DES PROFESSIONNELS EXPÉRIMENTÉS: LES FACTEURS DES P&T.

ET LA RAPIDITÉ. CAR VOTRE COURRIER SERA À DESTINATION ENDÉANS 2, MAXIMUM 3 JOURS. **D**IRECT MAIL: UN SERVICE QUI PASSE COMME UNE LETTRE À LA POSTE.

DIRECT MAIL





"... expliquer ses projets en toute quiétude... pouvoir compter sur un partenaire compétent et fiable... progresser et manifester sa présence... envisager l'avenir de manière sereine..."

A la BIL, les PME trouvent l'appui nécessaire pour être compétitives et efficientes. Un enjeu qui vaut vraiment la peine d'en parler. BIL: la banque qui agit.